

Le journal du matin vous apporte les premières nouvelles du jour, d'actualité et d'intérêt immédiat pour l'homme d'affaires, de profession, le commis, le sportman et l'ouvrier.

The Canadian

Livraison domiciliaire dans tous les quartiers de la ville et de la banlieue. Pour la publicité dans le service, téléphone 7697.

VOL. XXII — No 185

Beau, plus doux.

MONTREAL, LUNDI, 10 NOVEMBRE 1924

Maximum 38 ; Minimum 24.

PARIS : TROIS SOUS

ACTIVITE SANS PRECEDENT SUR LES MARCHES

Il se vend pour \$13,700,000 d'obligations ferroviaires en deux heures

FOULE DE MAXIMA

Titres, obligations, grains, coton et café progressent en même temps

(Dépêche de la Presse Associée)
New-York, 9. — Le résultat des élections a soulevé l'enthousiasme à la bourse du commerce autant qu'à celle des titres et déclenché un boom sans précédent.

Les ferroviaires firent de sensationnelles avances. Soixante-sept d'entre elles enregistrèrent de nouveaux maxima pour l'année sur un total de vente de \$1,450,000. C'est la première fois depuis l'histoire de la Bourse qu'une telle avance ait été enregistrée.

Les obligations ferroviaires furent également actives. Il s'en vendit pour près de \$13,700,000, un record pour une séance de deux heures.

Les devises étrangères s'améliorèrent également sous l'influence du sterling, qui dépassa \$4.00 et enregistrera un maximum pour plus de douze mois.

La provision de 12,816,000 balles publiées par le département de l'Agriculture pour la récolte du coton occasionna une avalanche de ventes dans les futures du coton, mais la dégringolade fut suivie d'un virage redoublé qui porta les cours à 40 et même 53 points plus élevés qu'au début de la séance.

Les futures en café s'ajoutèrent de 35 à 90 points en début, mais de nombreuses ventes de brésiliennes réduisirent ces gains. Les cours de fermeture accusèrent, cependant, un gain net de 15 à 20 points.

Cet enlèvement des titres fit renaitre l'activité sur le marché des grains. Les futures en blé cotèrent à Chicago de 1 cent 5-8 à 1 cent 7-8 de plus le boisseau en fermeture.

Le maïs reprit d'une cent et demi à près de deux cents en dépit des rapports météorologiques défavorables.

FIEVREUSE ACTIVITE
New-York, 8. — Une avalanche de commandes d'achats provenant de toutes les parties du pays, a fait réaliser des maxima à plus d'une vingtaine de valeurs, à la Bourse, samedi, dès les premières minutes de la séance du matin. Pas moins de 150,000 actions changèrent de mains en ce quart d'heure. Les ferroviaires prirent la tête, mais les industries ne restèrent pas en arrière.

Cette activité n'était que la continuation de celle d'hier, alors que le total des ventes dépassait le nombre de 2,000,000. C'était la première fois que la chose arrivait depuis deux ans et demi. Parmi les nombreux titres qui brisèrent leurs maxima précédents, notons le New York Central, le Southern Pacific, l'Atlantic Coast Line, le Chicago Northwestern, le Baltimore and Ohio, le Southern Railway, le Missouri Pacific, l'United States Steel (commun), l'United States Cast Iron Pipe and l'United Drug.

La réalisation sur les cours de la journée précédente était de 1 à 2 points 1-2. Les ventes de mille à cinq mille parts du coup furent assez communes. Il y eut même jusqu'à huit mille parts.

Les courtiers disent que cette course aux valeurs est la plus sensationnelle qui se soit produite depuis le crash de 1919.

AMELIORATION DES MONNAIES
New-York, 9. — De nombreux achats de sterling, hier, ont fait progresser le taux à demande de 1 cent 1-8 au nouveau maximum de \$4.59 1-4 depuis juillet 1923. La raison de cette amélioration est évidente : européennes, dont profitent également les numéraires suédois, norvégiens, hollandais et espagnols, serait le retour du capital anglais à Londres et la provision de plusieurs prêts américains à l'Europe.

Par sympathie avec le sterling, l'United Kingdom 5 1-2 de 1929 progressa de trois quarts de points, touchant 113 1-2, un nouveau maximum pour l'année.

LE CAFE
New-York, 9. — La cote du café à monte de trois quarts de centin la livre, sur la place, samedi, et continua à s'améliorer en dépit des gains extraordinaires des derniers jours. La séance de samedi fut remarquable par la continuation des opérations de couverture et quelques nouveaux achats étrangers motivés par l'avance.

Les cours semblaient se ressentir de la distribution intégrale des approvisionnements, car l'approvisionnement visible est d'environ de 400,000 sacs plus considérable que l'an dernier, mais les stocks ne semblent pas avoir bougé des marchés d'origine, surtout du Brésil, aussi promptement qu'on était en droit de s'attendre. C'est pourquoi les stocks américains sont plus élevés, et le choix plus restreint.

LE COTON
New-York, 9. — Le rapport du département de l'Agriculture sur l'état de la récolte de coton, répondait si bien à l'attente, que les cours s'affaiblirent environ de 25 à 30 points à la suite de sa publication. Décembre se négocia à 22 7/8 et janvier à 22 5/8, mais le marché devint bientôt si actif, que les sucres progressèrent bientôt de 80 à 90 points.

REPRISE
Nouvelle-Orléans, 9. — Les cours de coton ont baissé aujourd'hui de 36 points après la publication des prévisions officielles sur la récolte : 12,811,000 balles. Après avoir étudié ces chiffres de plus près, les courtiers constatèrent qu'ils étaient pas aussi favorables à une baisse qu'ils semblaient l'être à prime abord. En quelques minutes se produisit une réaction de 100 points. Décembre se basa à 20.30 et janvier à 23.45.

LE DEFENDEUR PRIE POUR DEMANDEUR

(Dépêche de la Presse Canadienne)
Mitchell, Ont., 9. — La mort a tranché un différend en cour, samedi. Pendant qu'il rendait témoignage contre M. L. Kenny, le défendeur, John Walsh, le demandeur, s'affaissa de syncope. Le juge Barron suggéra qu'on attendât l'arrivée du prêtre on récitât les prières des agonisants. Kenny s'avança avec ses sœurs et récita les prières. Le prêtre arriva quelques minutes après pour administrer l'Extrême Onction au moribond.

LA SECHERESSE EST INQUIETANTE AUX ETATS-UNIS

Les gardes-forestiers sont encore à leur poste. — Sources taries

LABOURS IMPOSSIBLES

Plusieurs feux de forêt ont consumé de précieuses coupes

(Dépêche de la Presse Associée)
Washington, 9. — La sécheresse devient inquiétante en plusieurs régions, à cause des feux de forêt et de l'épuisement des sources. Pareille chose n'a pas été constatée en certains endroits depuis un demi-siècle.

Les autorités sont aux aguets. Les gardes-forestiers ont gardé leur poste et surveillent les forêts dans les régions où la sécheresse est considérable. Ils reconnaissent la sagesse de quelques Etats d'avoir interdit la chasse dans les forêts affectées par la sécheresse.

Les cultivateurs souffrent de ce temps bizarre en plus d'un endroit. Là où il n'a pas plu, il est difficile de labourer et de semer. Les grains semés ne peuvent commencer à germer et ceux qui ont germé ne peuvent se développer.

Les parties du pays où la sécheresse est la plus forte sont ceux de la Nouvelle-Angleterre et du Sud jusqu'à la Virginie, ceux du golfe du Mexique, notamment la Louisiane, le Michigan et les Etats environnants et l'Extrême-Sud-ouest.

La Californie prouve, disent les gardes forestiers, la nécessité de l'attention qu'il faut porter aux forêts sèches. La saison est close dans cet Etat, mais du 1er janvier au 20 octobre, il y a eu dans cet Etat 2,439 feux de forêt, de bruyantes et de prairies. Une étendue de 827,000 acres, soit plus que tout l'Etat du Rhode-Island, a été rasée. Les dégâts furent de \$5,000,000 et quatre hommes perdirent la vie.

De ces incendies, 32 pour cent furent causés par le foudre et 68 pour cent, par la négligence. Il en coûta au gouvernement \$390,000 pour combattre les incendies de cet Etat. Les sociétés privées dépensèrent de plus des sommes considérables pour protéger les forêts.

FEUX DE FORÊT
Albany, N.Y., 9. — Plus de 15,000 acres de bois dans l'Etat de New-York ont été carbonisés au cours du mois dernier en différents endroits. Trois grands feux ne sont pas encore éteints. La commission de conservation avoue ce soir qu'elle ne peut même commencer à faire le calcul des dégâts, bien que l'on sache qu'ils atteignent des centaines de milliers de dollars.

Des incendies brûlent ce soir sur le mont Storm King, près de Newburgh, sur la montagne Wheeler, près de Croseyville, et près de Tabornton, dans le comté de Rensselaer.

461 INCENDIES CET AUTOMNE
Harrisburg, Penn., 9. — Deux petits incendies dans les forêts de Pennsylvanie ont été signalés au département des eaux et forêts aujourd'hui. Le total des incendies pour l'Etat, cet automne, est de 461. Les fonctionnaires du département ont annoncé ce soir que la superficie rasée ce soir était de plus de 18,000 acres et les dégâts de \$55,000.

600 ACRES DE BOIS DETRUIITS
North-Adams, Mass., 9. — Le feu de forêt qui a détruit plus de six cents acres de bois sur la montagne Noosac et a nécessité l'envoi de deux compagnies de milice au secours des pompiers volontaires, brûle encore en certains endroits et, bien que l'on croit que tout danger est passé, les troupes ont été rappelées.

Mort de l'agent de la Colombie Anglaise
(Dépêche de la Presse Associée)
Londres, 9. — M. F. C. Wade, agent général de la Colombie Anglaise, est décédé ce matin de rhumatisme. Les douleurs montèrent au cœur la semaine dernière et le malade subit une autre crise hier soir.

Bénédiction de la nouvelle aile de l'hôpital Laval
(Dépêche de la Presse Canadienne)
Québec, 9. — S. G. Mgr Roy a béni, cet après-midi, la nouvelle aile de l'hôpital Laval. Dans son allocution, Sa Grandeur fit ressortir l'importance de la nouvelle aile de l'hôpital et félicita le gouvernement des efforts accomplis pour combattre la tuberculose. La nouvelle aile de l'hôpital s'appelle l'aile Taschereau. Elle est composée de quatre grandes salles portant les noms de : Ferdinand Roy, Art. Levesque, L. P. Turgeon et d'Yvonne.

COMPTE RENDU DU DINER SECRET A M. RAKOVSKY

Le reporter du "Quotidien" réussit à se faire passer pour Russe

AVERTISSEMENTS

Les Soviets sont prêts à oublier certains principes à condition

(Cable de la Presse Associée)
Paris, 9. — Les Soviets sont prêts à mettre de côté certains principes communistes au cours des prochaines négociations avec la France, mais à la condition qu'un certain petit groupe de chefs politiques et de journaux français n'invoquent pas la "loi" et le "droit sacré de propriété", au dire du journal "Le Quotidien", qui publie le compte rendu d'un dîner secret donné à Christian Rakovsky, ministre soviétique à Londres, au moment où il était supposé être parti de Paris pour Londres.

Le reporter du "Quotidien", bien entendu, n'était pas invité. Il était vêtu d'un costume de rue et réussit à entrer la salle à manger en se faisant passer pour un ami de M. Rakovsky.

Au nombre des hôtes, il y avait, d'après l'intrus, M. Noulens, ancien ambassadeur de la France à Pétersbourg, et M. Jean Herbet, qui vient d'être désigné ambassadeur à Moscou.

"Je comprends toutes les difficultés qui nous attendent, fit M. Rakovsky, en parlant des futures négociations franco-russes, mais nous, diplomates, en savons assez pour sacrifier, en une occasion, nos principes dans l'intérêt de notre pays."

M. de Monzie, président de la commission qui prépare la reconnaissance de la Russie, assistait au dîner. Il demanda à M. Rakovsky de mettre les Russes en garde contre les causes de dissension, comme par exemple si un trente-troisième secrétaire de l'ambassade russe à Paris se mêlait de la politique française avec les communistes russes.

M. Rakovsky évita de répondre directement. Par contre, il mit les Français en garde contre le renouvellement des erreurs de la conférence de Genève, "dit-il, nous semblons plaider notre cause devant un juge de paix et où les délégués de tous les pays occidentaux n'avaient sur les lèvres d'autres mots que ceux de "droit" et de "droit sacré de propriété."

Vu nos principes et nos croyances, ajouta M. Rakovsky, l'échec était inévitable. Si à Paris nous tombons sur ce terrain glissant, je crains que les résultats ne soient les mêmes."

M. de Monzie assura M. Rakovsky que les Français ne mettraient jamais les pieds sur ce terrain glissant. Il fut entendu, d'une façon générale, que la presse et les politiciens français s'abstiendraient de parler de loi, de droit de propriété et de revendications des porteurs d'obligations russes.

M. de Monzie, soupçonnant sans doute que le compte rendu du banquet serait publié, publia, hier soir, un communiqué. Il déclarait que le dîner était strictement privé et qu'aucune publicité n'était autorisée à son sujet. Il ne démentit pas, cependant, la nouvelle du "Quotidien."

L'ADMINISTRATION COUTERA MOINS DE TROIS MILLIARDS

Aux Etats-Unis, au prochain exercice. — Pas de crédit pour les postes

LES PLEBISCITES

(Dépêche de la Presse Associée)
Washington, 9. — Le bureau du budget public que le coût de l'administration pour le prochain exercice commencent le premier juillet sera probablement de moins de trois milliards de dollars, soit un demi milliard de dollars de plus que les dépenses prévues pour l'exercice courant.

D'après les calculs du bureau du budget, calculs rédigés après conférence avec les départements intéressés, les crédits demandés pour le prochain exercice, sont, ce soir, de \$2,980,000,000, exclusion faite du département des postes, dont les revenus s'équilibreront avec les dépenses.

CONTRE L'ABOLITION DES ECOLES PAROISSIALES
Chicago, 9. — Les électeurs du Centre-Ouest ont, en général, désapprouvés les changements proposés aux constitutions des Etats. Sur 29 questions insérées aux bulletins dans quinze Etats, dix-neuf ont été rejetées, et dix approuvées.

Le Michigan a repoussé trois amendements, dont l'un aurait aboli les écoles paroissiales, et un autre pour l'imposition d'une taxe sur les revenus.

FAIBLE MAJORITE POUR LA PROHIBITION
Boston, Mass., 9. — Les électeurs se sont prononcés en masse contre la ratification de l'amendement à la loi du travail des enfants. Un projet de loi de prohibition pour l'Etat n'a été approuvé que par une majorité de quelques milliers de voix.

RETRAITE DE HUGHES
Washington, 8. — Le bruit court que le secrétaire d'Etat Hughes sortira du cabinet Coolidge après le 4 mars. M. Hughes croirait avoir fait assez de sacrifices pour son parti, et désirerait consacrer plus de temps à ses affaires.

18 BLESSES DANS UNE COLLISION A TROIS-RIVIERES

(Dépêche de la Presse Canadienne)
Trois-Rivières, 9. — Le tramway du Cap de la Madeleine est hier soir, avec un autre tramway, hie soir, avec un autre tramway de la ligne de ceinture à la traversée de la rue Saint-Georges. Personne ne fut tué, mais onze personnes furent grièvement blessées.

LES REVENUS DU REICH SERONT DE 6,600 MILLIONS

Ils dépassent les prévisions de 1,400 millions. — Le "ZR-3"

PETROLE EN FRANCE

Complot contre Primo de Rivera en Espagne. — Mutineries et rixes

(Dépêche de la Presse Associée)
Paris, 9. — Le président du Conseil s'est rendu ce matin à Rodéz où il a présidé à plusieurs solennités républicaines.

La Chambre a continué hier la discussion des interpellations de la vice-chère. Sur l'interpellation au député de la droite visant l'emprunt, M. Herriot a déclaré que l'emprunt actuel ne doit pas être confondu avec les précédents celui-ci ayant pour but d'épurer le passé qu'il ne faut point cacher au pays, que les solutions ne peuvent pas être immédiates et que la première condition à la diminution du coût de la vie est le rétablissement de la situation financière par l'équilibre du budget.

ESPAGNOLS ARRETES
Paris, 9. — De nombreux Espagnols ont été arrêtés dans les Pyrénées Orientales pour le trafic clandestin d'armes. Efferescence dans la colonie espagnole en territoire français, proche de la frontière. On parle d'un complot contre le dictateur.

Le "Journal" apprend de son représentant à Perpignan que seize Espagnols ont été arrêtés, ont été relâchés, aucun d'eux n'étant lié contre eux. Les autres ont été retenus pour port d'armes prohibées. Deux ont déclaré qu'ils avaient l'intention de participer à un complot contre le général Primo de Rivera, mais ils ont été catégoriquement appartenir à une bande quelconque. Plusieurs autres suspects ont été arrêtés, hier, dont deux à Banyuls, porteurs d'armes et de tracts anarchistes.

Le directeur espagnol a décidé de renforcer la garde civile à la frontière.

MUTINERIE
Paris, 9. — A Perpignan, l'"Indépendant des Pyrénées Orientales" reproduit sous réserve le bruit suivant lequel une mutinerie aurait éclaté dans la caserne du génie d'Arassam à Barcelone; la caserne serait gardée par les forces de police et de cavalerie.

A Lisbonne, la légation d'Espagne dit que le calme absolu règne à Catalogne et à Navarre.

BAGARRE
Madrid, 9. — Une collision a eu lieu près de Vera, en province de Pamplune, entre une bande d'une trentaine d'hommes armés et la gendarmerie. Vingt-sept de ces individus ont été arrêtés et seront jugés par un conseil de guerre.

CHAMBERLAIN ET LA FRANCE
Paris, 9. — Le journal "Le Matin" souligne le sentiment d'amitié de M. Austen Chamberlain, ministre des affaires étrangères dans le cabinet Baldwin envers la France.

Les journaux parisiens annoncent que le conseiller d'ambassade allemand à Paris, a protesté contre l'arrestation du général von Nathusius, dont le Reich considère l'arrestation irrégulière et en conséquence demande son élargissement. Le Quotidien a répliqué que le général Nathusius avait été arrêté en vertu de la sanction rigoureuse puisque les Alliés se sont réservés formellement le droit de poursuivre pour dépredations de guerre, ceux même qui ne sont pas inscrits sur la liste des coupables de la guerre.

La presse française rapporte de Dieppe, que le "Dundee", appartenant à Carpentier, a fait explosion et que son mécanicien a été carbonisé.

RECORD BATTU
Paris, 9. — Le record français de vitesse, en avion, détenu par Sadi Lacoite, a été battu par l'adjudant Bonnet à Istres, par une vitesse de trois cent quatre-vingt-neuf kilomètres à l'heure. L'aviateur Bonnet a l'intention de s'attaquer prochainement au record mondial.

DU PETROLE EN FRANCE
Paris, 9. — A la suite des sondages faits par le gouvernement français dans le sud de la France, un pétrole d'excellente qualité a été découvert à Gabian (Hérault). Un forage de cent mètres seulement a donné lieu, depuis plusieurs semaines, à un débit moyen de quarante litres par heure. Le six novembre dernier, le forage a abouti à un jaillissement intermittent d'un débit horaire d'un mètre cube, densité du pétrole zéro quatre-vingt-quatre. Ce sont les résultats les plus importants obtenus jusqu'ici en France.

DEMENTI
Paris, 9. — Le directeur allemand de l'observatoire aéronautique de Wittemberg, près Berlin, communique que, contrairement aux allégations de la presse allemande, les postes de la presse radiotélégraphiques de Paris ont été en route pour New-York avec des passagers et des marchandises.

(A suivre à la page 7)

LES TROIS PLUS HAUTS DIGNITAIRES SONT CATHOLIQUES

A Londres, pour la première fois depuis le règne d'Elisabeth

COUTUMES ANTIQUES

Le maire de Cork imite le doge. — Coups de maillet sur la tête

(Cable de la Presse Associée)
Londres, 9. — L'installation annuelle des lords-maires et des maires anglais a lieu d'ordinaire le 9 novembre, mais comme cette date tombe un dimanche cette année, la cérémonie a eu lieu hier.

Le nouveau lord-maire de Londres est sir Alfred Bower, marchand de vin, qui occupe de hautes fonctions dans plusieurs sociétés et compagnies de la ville. Les sheriffs, dont la fonction est de tenir compagnie au lord-maire partout où il se rend officiellement, sont MM. F. J. Barhorpe et M. G. Downer.

Pour la première fois depuis que le protestantisme fut restauré en Angleterre par l'avènement au trône de la reine Elisabeth, ces trois hauts dignitaires sont des catholiques. Plusieurs fois pendant l'année, le lord-maire de Londres, accompagné de ses sheriffs, assiste officiellement aux offices religieux. Il est probable que la coutume sera suivie.

Bien que catholique, le nouveau maire s'est choisi un ministre anglican comme chapelain officiel.

Le maire Palin, de Bradford, est un syndiqué convaincu. Fidèle à ses principes, il a annoncé qu'il refuserait de se servir de l'automobile que la ville met à sa disposition si le chauffeur n'était pas un membre de l'union. C'est du nouveau.

Plusieurs cérémonies originales qui accompagnaient autrefois l'installation du premier magistrat de la ville, persistent encore de nos jours.

A Bournemouth et à Manley, le maire sortant de charge confirme l'élection de son successeur par un baiser de paix solennel.

A Granth, à l'expiration de la durée d'office du maire, le greffier municipal lui enlève sa toge et le frappe doucement sur la tête avec un maillet.

Après son élection, le maire de High Wycombe, accompagné de ses collègues, se rend au bureau des poids et mesures du bourg et tous les membres du conseil sont soigneusement pesés. Leur pesantur est dûment inscrite aux registres municipaux.

Une vieille coutume veut que l'on passe un anneau au doigt du maire de Lincoln après son élection.

A Cheltenham, après avoir accepté l'office, le maire reçoit une canne à pommeau d'or.

L'installation du maire de Brighlington a lieu dans le beffroi de l'église paroissiale, un singulier endroit n'est-ce pas?

Le maire de Cork, en signe de son autorité comme amiral du port, fait le tour du port en compagnie de ses collègues et finalement lance à la mer une flèche à pointe de bronze. Cette coutume est, cependant, presque tombée en désuétude depuis quelques années.

N-YORK POURRAIT SUBIR LE SORT DE BABYLONE OU ROME

En une heure, un dirigeable peut faire pour un milliard de dégâts

PEUPLE EFFEMINE

(Dépêche de la Presse Associée)
New-York, 9. — Nos ennemis probables deviennent plus forts et nous devenons plus faible, a déclaré le contre-amiral en retraite Bradley Fluke à une manifestation de l'Armistice tenue sous les auspices de l'Eglise du Repos Céleste, à laquelle il y eut parade par des organisations militaires et patriotiques. "New-York, fit le militaire est la ville la plus vulnérable qui ait jamais existé. Il recommanda à son pays de prendre des précautions adéquates pour soutenir la haute destinée à laquelle il est appelé."

"Certains nations, dit-il, deviennent plus fortes militairement tandis que nous devenons efféminés. Nous pouvons constater qu'au Japon, la population repousse toute tendance au luxe et au mouvement national, presque féroce, à pour but d'accroître son effectif aérien."

Tous contribuant à ce mouvement, femmes, garçons et enfants. Nous, au contraire, nous devenons de plus en plus adonnés au luxe et au plaisir. Des magasins de mode monopolisent presque notre plus grande avenue."

Le "ZR-3", en supposant qu'il serait venu en mission destructrice, aurait pu faire des dégâts pour un milliard de dollars en une heure, ajouta l'amiral. C'est dire que dans un certain nombre d'années, une vingtaine d'aéronefs pourraient survoler N. Y. York et en faire ce que d'autres aéronefs ont fait de Babylone, de Carthage, de Ninive et de Rome.

Navire remis à flot
(Dépêche de la Presse Associée)
Norfolk, Virginie, 9. — Le vapeur "Zacapa", échoué sur le cap May, Cuba, la nuit dernière, a été remis à flot à 5 heures ce matin. Le navire est en route pour New-York avec des passagers et des marchandises.

L'INVENTEUR DE L'INTERFEROMETRE

(Cable de la Presse Associée)
Paris, 9. — Le secrétariat de l'Académie des Sciences fait savoir que la moitié du prix Osiris, cent mille francs, a été accordée à l'éminent physicien Charles Fabry, non pour avoir inventé l'interferomètre mais pour l'avoir perfectionné. L'instrument est en réalité l'œuvre du professeur Henry Augustus Rowland. L'interferomètre permet d'étudier l'interférence de la lumière dans l'étude des astres.

Le prix Osiris fut partagé entre le professeur Fabry, de l'université de Paris, et le poète Jean Richepin.

LE PETIT-FILS DE GARIBALDI EST PROVOQUE EN DUEL

Il n'acceptera de combat qu'avec le premier ministre Mussolini

DEUX DEFIS

Celui du général Varini étant refusé, le Dr Balbo vient à la rescousse

(Cable de la Presse Associée)
Rome, 9. — Le Dr Italo Balbo, en sa qualité de commandant en chef de la milice fasciste, a provoqué en duel le général Peppino Garibaldi, le petit-fils du patriote italien.

Un nouveau défi a été lancé au général après que ses seconds, après avoir minutement étudié le défi lancé hier par le général Varini, commandant de la zone de Rome pour la milice fasciste, eurent annoncé que Varini n'était pas le chef de la milice fasciste et qu'il n'avait pas le droit de demander satisfaction de Garibaldi. Le général, dirent-ils, n'est pas le chef de la milice fasciste, mais le chef de la milice nationale.

Le général Varini, commandant de la zone de Rome pour la milice fasciste, a refusé le défi lancé hier par le général Varini, commandant de la zone de Rome pour la milice fasciste, et qu'il n'avait pas le droit de demander satisfaction de Garibaldi. Le général, dirent-ils, n'est pas le chef de la milice fasciste, mais le chef de la milice nationale.

DEFI MEPRISÉ
Rome, 9. — Les seconds du général Peppino Garibaldi, le petit-fils du patriote italien, provoqué en duel par le général Varini, commandant de la zone de Rome pour la milice fasciste, ont refusé le défi lancé hier par le général Varini, commandant de la zone de Rome pour la milice fasciste, et qu'il n'avait pas le droit de demander satisfaction de Garibaldi. Le général, dirent-ils, n'est pas le chef de la milice fasciste, mais le chef de la milice nationale.

Les seconds de Varini déclarent que les circonstances qui ont provoqué le défi se sont produites à Rome où Varini commande la milice et que par conséquent il a droit à une satisfaction. Après avoir écouté les seconds de Garibaldi, ceux de Varini se sont retirés. La décision est laissée aux deux généraux.

Le général Varini a provoqué le général Garibaldi en duel à cause des protestations de Garibaldi contre les voies de fait commises par la milice fasciste contre d'anciens combattants, mardi, jour où l'Italie célébrait le sixième anniversaire de son armistice avec l'Autriche. La première réunion des seconds a eu lieu hier matin.

On ne fumera plus dans la cité de Mahomet

(Cable de la Presse Associée)
Le Caire, 9. — On ne fumera plus à La Mecque, la ville sainte des Musulmans. Les Wahabites, secte de musulmans puritains, ont saisi 100,000 narguilles et ont fait un autocade dans le bazar de La Mecque. Ils ont interdit l'importation du tabac, des cigarettes et des cigares, dans les limites de la ville sainte.

La majorité de M. Ludger Bastien n'est que de 123

(Dépêche de la Presse Canadienne)
Québec, 9. — La majorité de M. Ludger Bastien sur le candidat libéral est de 123. Le dépouillement officiel du scrutin a été fait hier par le Dr J. F. Bellemare. M. Bastien a obtenu mercredi dernier 2,603 votes et M. Bedard, 2,480. Cent six bulletins furent annulés.

Ensevelis dans un souterrain
(Dépêche de la Presse Canadienne)
St. Catharines, Ontario, 9. — A Larocque, contremaître, et P. Lacroix, journalier, ont été tués samedi matin à l'écluse No. 5 du canal Welland. Une poulie supportant un souterrain dans lequel Larocque et Lacroix travaillaient, se brisa et le sol s'affaissa sur eux. Un charpentier, C. Lambert, eut les deux bras brisés et reçut des lésions internes.

Les funérailles de Gabriel Faure
(Cable de la Presse Associée)
Paris, 9. — Les funérailles du compositeur Gabriel Faure, décédé mardi dernier, ont eu lieu à l'église de la Madeleine, aux frais de l'Etat et en présence du Président Doumergue et d'un grand nombre de hauts personnages. Le cardinal Dubois officiait. Deux bataillons rendirent les honneurs militaires.

(A suivre à la page 5)

CHRONIQUE DES SPORTS

SUN FLAG VAINQUEUR DE LA DEUXIEME DE LA SERIE

Le descendant de Sun Briar-Private Flag a battu Master Charlie, Zev et Prince of Umbria, dans la deuxième course de la série de Pimlico. — Le "Green Spring Valley Steeplechase" à Ethereal Blue.

CAPTAIN HAL BAT KING NADI DANS LE "GOLDEN ROD"

Le favori du Kentucky ne l'a emporté que par un nez sur le porte-couleur de l'établissement Troxler, dans la dernière classique de la réunion de Churchill Downs.

A PIMLICO

Baltimore, Md., 9. — Sun Flag, appartenant à Gifford A. Cochran, a gagné la deuxième course de la série de Pimlico, cet après-midi au Maryland Jockey Club. Le numéro d'aujourd'hui était sur une distance d'un mille et Master Charlie, a fini deuxième. Zev a fini troisième en avant de Prince of Umbria l'autre partant.

La victoire de Sun Flag n'a surpris personne surtout après ses dernières exhibitions de rapidité. D'un autre côté on lui concédait peu de chances contre Master Charlie et Zev. Prince of Umbria a démarré en première place mais fut vite dépassé par Master Charlie. Celui-ci mena jusqu'au dernier détour, où il tira un peu au large, et le Sun Flag passa en avant pour ensuite l'emporter par trois grosses longueurs. La course de la deuxième course de la série de Pimlico était de \$3,500 ajoutés, et la part du vainqueur fut de \$3,466.66.

Après la course on a annoncé que Master Charlie avait été retiré pour la saison. Il boitait lorsqu'il est revenu au passage. Andy Blakey, son entraîneur, a dit qu'il était infligé une semaine de repos. La course le cheval passera l'hiver à la Nouvelle-Orléans où il sera préparé pour ses engagements de l'an prochain.

Résultats des courses de cet après-midi:

PREMIERE COURSE, steeplechase, \$2,000, handicap, quatre ans et plus, 2-1-4 milles, 1. Ethereal Blue, 2. Tamar, 3. 4.50, 5.30, 6.30, 7.30, 8.30, 9.30, 10.30, 11.30, 12.30, 13.30, 14.30, 15.30, 16.30, 17.30, 18.30, 19.30, 20.30, 21.30, 22.30, 23.30, 24.30, 25.30, 26.30, 27.30, 28.30, 29.30, 30.30, 31.30, 32.30, 33.30, 34.30, 35.30, 36.30, 37.30, 38.30, 39.30, 40.30, 41.30, 42.30, 43.30, 44.30, 45.30, 46.30, 47.30, 48.30, 49.30, 50.30, 51.30, 52.30, 53.30, 54.30, 55.30, 56.30, 57.30, 58.30, 59.30, 60.30, 61.30, 62.30, 63.30, 64.30, 65.30, 66.30, 67.30, 68.30, 69.30, 70.30, 71.30, 72.30, 73.30, 74.30, 75.30, 76.30, 77.30, 78.30, 79.30, 80.30, 81.30, 82.30, 83.30, 84.30, 85.30, 86.30, 87.30, 88.30, 89.30, 90.30, 91.30, 92.30, 93.30, 94.30, 95.30, 96.30, 97.30, 98.30, 99.30, 100.30, 101.30, 102.30, 103.30, 104.30, 105.30, 106.30, 107.30, 108.30, 109.30, 110.30, 111.30, 112.30, 113.30, 114.30, 115.30, 116.30, 117.30, 118.30, 119.30, 120.30, 121.30, 122.30, 123.30, 124.30, 125.30, 126.30, 127.30, 128.30, 129.30, 130.30, 131.30, 132.30, 133.30, 134.30, 135.30, 136.30, 137.30, 138.30, 139.30, 140.30, 141.30, 142.30, 143.30, 144.30, 145.30, 146.30, 147.30, 148.30, 149.30, 150.30, 151.30, 152.30, 153.30, 154.30, 155.30, 156.30, 157.30, 158.30, 159.30, 160.30, 161.30, 162.30, 163.30, 164.30, 165.30, 166.30, 167.30, 168.30, 169.30, 170.30, 171.30, 172.30, 173.30, 174.30, 175.30, 176.30, 177.30, 178.30, 179.30, 180.30, 181.30, 182.30, 183.30, 184.30, 185.30, 186.30, 187.30, 188.30, 189.30, 190.30, 191.30, 192.30, 193.30, 194.30, 195.30, 196.30, 197.30, 198.30, 199.30, 200.30, 201.30, 202.30, 203.30, 204.30, 205.30, 206.30, 207.30, 208.30, 209.30, 210.30, 211.30, 212.30, 213.30, 214.30, 215.30, 216.30, 217.30, 218.30, 219.30, 220.30, 221.30, 222.30, 223.30, 224.30, 225.30, 226.30, 227.30, 228.30, 229.30, 230.30, 231.30, 232.30, 233.30, 234.30, 235.30, 236.30, 237.30, 238.30, 239.30, 240.30, 241.30, 242.30, 243.30, 244.30, 245.30, 246.30, 247.30, 248.30, 249.30, 250.30, 251.30, 252.30, 253.30, 254.30, 255.30, 256.30, 257.30, 258.30, 259.30, 260.30, 261.30, 262.30, 263.30, 264.30, 265.30, 266.30, 267.30, 268.30, 269.30, 270.30, 271.30, 272.30, 273.30, 274.30, 275.30, 276.30, 277.30, 278.30, 279.30, 280.30, 281.30, 282.30, 283.30, 284.30, 285.30, 286.30, 287.30, 288.30, 289.30, 290.30, 291.30, 292.30, 293.30, 294.30, 295.30, 296.30, 297.30, 298.30, 299.30, 300.30, 301.30, 302.30, 303.30, 304.30, 305.30, 306.30, 307.30, 308.30, 309.30, 310.30, 311.30, 312.30, 313.30, 314.30, 315.30, 316.30, 317.30, 318.30, 319.30, 320.30, 321.30, 322.30, 323.30, 324.30, 325.30, 326.30, 327.30, 328.30, 329.30, 330.30, 331.30, 332.30, 333.30, 334.30, 335.30, 336.30, 337.30, 338.30, 339.30, 340.30, 341.30, 342.30, 343.30, 344.30, 345.30, 346.30, 347.30, 348.30, 349.30, 350.30, 351.30, 352.30, 353.30, 354.30, 355.30, 356.30, 357.30, 358.30, 359.30, 360.30, 361.30, 362.30, 363.30, 364.30, 365.30, 366.30, 367.30, 368.30, 369.30, 370.30, 371.30, 372.30, 373.30, 374.30, 375.30, 376.30, 377.30, 378.30, 379.30, 380.30, 381.30, 382.30, 383.30, 384.30, 385.30, 386.30, 387.30, 388.30, 389.30, 390.30, 391.30, 392.30, 393.30, 394.30, 395.30, 396.30, 397.30, 398.30, 399.30, 400.30, 401.30, 402.30, 403.30, 404.30, 405.30, 406.30, 407.30, 408.30, 409.30, 410.30, 411.30, 412.30, 413.30, 414.30, 415.30, 416.30, 417.30, 418.30, 419.30, 420.30, 421.30, 422.30, 423.30, 424.30, 425.30, 426.30, 427.30, 428.30, 429.30, 430.30, 431.30, 432.30, 433.30, 434.30, 435.30, 436.30, 437.30, 438.30, 439.30, 440.30, 441.30, 442.30, 443.30, 444.30, 445.30, 446.30, 447.30, 448.30, 449.30, 450.30, 451.30, 452.30, 453.30, 454.30, 455.30, 456.30, 457.30, 458.30, 459.30, 460.30, 461.30, 462.30, 463.30, 464.30, 465.30, 466.30, 467.30, 468.30, 469.30, 470.30, 471.30, 472.30, 473.30, 474.30, 475.30, 476.30, 477.30, 478.30, 479.30, 480.30, 481.30, 482.30, 483.30, 484.30, 485.30, 486.30, 487.30, 488.30, 489.30, 490.30, 491.30, 492.30, 493.30, 494.30, 495.30, 496.30, 497.30, 498.30, 499.30, 500.30, 501.30, 502.30, 503.30, 504.30, 505.30, 506.30, 507.30, 508.30, 509.30, 510.30, 511.30, 512.30, 513.30, 514.30, 515.30, 516.30, 517.30, 518.30, 519.30, 520.30, 521.30, 522.30, 523.30, 524.30, 525.30, 526.30, 527.30, 528.30, 529.30, 530.30, 531.30, 532.30, 533.30, 534.30, 535.30, 536.30, 537.30, 538.30, 539.30, 540.30, 541.30, 542.30, 543.30, 544.30, 545.30, 546.30, 547.30, 548.30, 549.30, 550.30, 551.30, 552.30, 553.30, 554.30, 555.30, 556.30, 557.30, 558.30, 559.30, 560.30, 561.30, 562.30, 563.30, 564.30, 565.30, 566.30, 567.30, 568.30, 569.30, 570.30, 571.30, 572.30, 573.30, 574.30, 575.30, 576.30, 577.30, 578.30, 579.30, 580.30, 581.30, 582.30, 583.30, 584.30, 585.30, 586.30, 587.30, 588.30, 589.30, 590.30, 591.30, 592.30, 593.30, 594.30, 595.30, 596.30, 597.30, 598.30, 599.30, 600.30, 601.30, 602.30, 603.30, 604.30, 605.30, 606.30, 607.30, 608.30, 609.30, 610.30, 611.30, 612.30, 613.30, 614.30, 615.30, 616.30, 617.30, 618.30, 619.30, 620.30, 621.30, 622.30, 623.30, 624.30, 625.30, 626.30, 627.30, 628.30, 629.30, 630.30, 631.30, 632.30, 633.30, 634.30, 635.30, 636.30, 637.30, 638.30, 639.30, 640.30, 641.30, 642.30, 643.30, 644.30, 645.30, 646.30, 647.30, 648.30, 649.30, 650.30, 651.30, 652.30, 653.30, 654.30, 655.30, 656.30, 657.30, 658.30, 659.30, 660.30, 661.30, 662.30, 663.30, 664.30, 665.30, 666.30, 667.30, 668.30, 669.30, 670.30, 671.30, 672.30, 673.30, 674.30, 675.30, 676.30, 677.30, 678.30, 679.30, 680.30, 681.30, 682.30, 683.30, 684.30, 685.30, 686.30, 687.30, 688.30, 689.30, 690.30, 691.30, 692.30, 693.30, 694.30, 695.30, 696.30, 697.30, 698.30, 699.30, 700.30, 701.30, 702.30, 703.30, 704.30, 705.30, 706.30, 707.30, 708.30, 709.30, 710.30, 711.30, 712.30, 713.30, 714.30, 715.30, 716.30, 717.30, 718.30, 719.30, 720.30, 721.30, 722.30, 723.30, 724.30, 725.30, 726.30, 727.30, 728.30, 729.30, 730.30, 731.30, 732.30, 733.30, 734.30, 735.30, 736.30, 737.30, 738.30, 739.30, 740.30, 741.30, 742.30, 743.30, 744.30, 745.30, 746.30, 747.30, 748.30, 749.30, 750.30, 751.30, 752.30, 753.30, 754.30, 755.30, 756.30, 757.30, 758.30, 759.30, 760.30, 761.30, 762.30, 763.30, 764.30, 765.30, 766.30, 767.30, 768.30, 769.30, 770.30, 771.30, 772.30, 773.30, 774.30, 775.30, 776.30, 777.30, 778.30, 779.30, 780.30, 781.30, 782.30, 783.30, 784.30, 785.30, 786.30, 787.30, 788.30, 789.30, 790.30, 791.30, 792.30, 793.30, 794.30, 795.30, 796.30, 797.30, 798.30, 799.30, 800.30, 801.30, 802.30, 803.30, 804.30, 805.30, 806.30, 807.30, 808.30, 809.30, 810.30, 811.30, 812.30, 813.30, 814.30, 815.30, 816.30, 817.30, 818.30, 819.30, 820.30, 821.30, 822.30, 823.30, 824.30, 825.30, 826.30, 827.30, 828.30, 829.30, 830.30, 831.30, 832.30, 833.30, 834.30, 835.30, 836.30, 837.30, 838.30, 839.30, 840.30, 841.30, 842.30, 843.30, 844.30, 845.30, 846.30, 847.30, 848.30, 849.30, 850.30, 851.30, 852.30, 853.30, 854.30, 855.30, 856.30, 857.30, 858.30, 859.30, 860.30, 861.30, 862.30, 863.30, 864.30, 865.30, 866.30, 867.30, 868.30, 869.30, 870.30, 871.30, 872.30, 873.30, 874.30, 875.30, 876.30, 877.30, 878.30, 879.30, 880.30, 881.30, 882.30, 883.30, 884.30, 885.30, 886.30, 887.30, 888.30, 889.30, 890.30, 891.30, 892.30, 893.30, 894.30, 895.30, 896.30, 897.30, 898.30, 899.30, 900.30, 901.30, 902.30, 903.30, 904.30, 905.30, 906.30, 907.30, 908.30, 909.30, 910.30, 911.30, 912.30, 913.30, 914.30, 915.30, 916.30, 917.30, 918.30, 919.30, 920.30, 921.30, 922.30, 923.30, 924.30, 925.30, 926.30, 927.30, 928.30, 929.30, 930.30, 931.30, 932.30, 933.30, 934.30, 935.30, 936.30, 937.30, 938.30, 939.30, 940.30, 941.30, 942.30, 943.30, 944.30, 945.30, 946.30, 947.30, 948.30, 949.30, 950.30, 951.30, 952.30, 953.30, 954.30, 955.30, 956.30, 957.30, 958.30, 959.30, 960.30, 961.30, 962.30, 963.30, 964.30, 965.30, 966.30, 967.30, 968.30, 969.30, 970.30, 971.30, 972.30, 973.30, 974.30, 975.30, 976.30, 977.30, 978.30, 979.30, 980.30, 981.30, 982.30, 983.30, 984.30, 985.30, 986.30, 987.30, 988.30, 989.30, 990.30, 991.30, 992.30, 993.30, 994.30, 995.30, 996.30, 997.30, 998.30, 999.30, 1000.30, 1001.30, 1002.30, 1003.30, 1004.30, 1005.30, 1006.30, 1007.30, 1008.30, 1009.30, 1010.30, 1011.30, 1012.30, 1013.30, 1014.30, 1015.30, 1016.30, 1017.30, 1018.30, 1019.30, 1020.30, 1021.30, 1022.30, 1023.30, 1024.30, 1025.30, 1026.30, 1027.30, 1028.30, 1029.30, 1030.30, 1031.30, 1032.30, 1033.30, 1034.30, 1035.30, 1036.30, 1037.30, 1038.30, 1039.30, 1040.30, 1041.30, 1042.30, 1043.30, 1044.30, 1045.30, 1046.30, 1047.30, 1048.30, 1049.30, 1050.30, 1051.30, 1052.30, 1053.30, 1054.30, 1055.30, 1056.30, 1057.30, 1058.30, 1059.30, 1060.30, 1061.30, 1062.30, 1063.30, 1064.30, 1065.30, 1066.30, 1067.30, 1068.30, 1069.30, 1070.30, 1071.30, 1072.30, 1073.30, 1074.30, 1075.30, 1076.30, 1077.30, 1078.30, 1079.30, 1080.30, 1081.30, 1082.30, 1083.30, 1084.30, 1085.30, 1086.30, 1087.30, 1088.30, 1089.30, 1090.30, 1091.30, 1092.30, 1093.30, 1094.30, 1095.30, 1096.30, 1097.30, 1098.30, 1099.30, 1100.30, 1101.30, 1102.30, 1103.30, 1104.30, 1105.30, 1106.30, 1107.30, 1108.30, 1109.30, 1110.30, 1111.30, 1112.30, 1113.30, 1114.30, 1115.30, 1116.30, 1117.30, 1118.30, 1119.30, 1120.30, 1121.30, 1122.30, 1123.30, 1124.30, 1125.30, 1126.30, 1127.30, 1128.30, 1129.30, 1130.30, 1131.30, 1132.30, 1133.30, 1134.30, 1135.30, 1136.30, 1137.30, 1138.30, 1139.30, 1140.30, 1141.30, 1142.30, 1143.30, 1144.30, 1145.30, 1146.30, 1147.30, 1148.30, 1149.30, 1150.30, 1151.30, 1152.30, 1153.30, 1154.30, 1155.30, 1156.30, 1157.30, 1158.30, 1159.30, 1160.30, 1161.30, 1162.30, 1163.30, 1164.30, 1165.30, 1166.30, 1167.30, 1168.30, 1169.30, 1170.30, 1171.30, 1172.30, 1173.30, 1174.30, 1175.30, 1176.30, 1177.30, 1178.30, 1179.30, 1180.30, 1181.30, 1182.30, 1183.30, 1184.30, 1185.30, 1186.30, 1187.30, 1188.30, 1189.30, 1190.30, 1191.30, 1192.30, 1193.30, 1194.30, 1195.30, 1196.30, 1197.30, 1198.30, 1199.30, 1200.30, 1201.30, 1202.30, 1203.30, 1204.30, 1205.30, 1206.30, 1207.30, 1208.30, 1209.30, 1210.30, 1211.30, 1212.30, 1213.30, 1214.30, 1215.30, 1216.30, 1217.30, 1218.30, 1219.30, 1220.30, 1221.30, 1222.30, 1223.30, 1224.30, 1225.30, 1226.30, 1227.30, 1228.30, 1229.30, 1230.30, 1231.30, 1232.30, 1233.30, 1234.30, 1235.30, 1236.30, 1237.30, 1238.30, 1239.30, 1240.30, 1241.30, 1242.30, 1243.30, 1244.30, 1245.30, 1246.30, 1247.30, 1248.30, 1249.30, 1250.30, 1251.30, 1252.30, 1253.30, 1254.30, 1255.30, 1256.30, 1257.30, 1258.30, 1259.30, 1260.30, 1261.30, 1262.30, 1263.30, 1264.30, 1265.30, 1266.30, 1267.30, 1268.30, 1269.30, 1270.30, 1271.30, 1272.30, 1273.30, 1274.30, 1275.30, 1276.30, 1277.30, 1278.30, 1279.30, 1280.30, 1281.30, 1282.30, 1283.30, 1284.30, 1285.30, 1286.30, 1287.30, 1288.30, 1289.30, 1290.30, 1291.30, 1292.30, 1293.30, 1294.30, 1295.30, 1296.30, 1297.30, 1298.30, 1299.30, 1300.30, 1301.30, 1302.30, 1303.30, 1304.30, 1305.30, 1306.30, 1307.30, 1308.30, 1309.30, 1310.30, 1311.30, 1312.30, 1313.30, 1314.30, 1315.30, 1316.30, 1317.30, 1318.30, 1319.30, 1320.30, 1321.30, 1322.30, 1323.30, 1324.30, 1325.30, 1326.30, 1327.30, 1328.30, 1329.30, 1330.30, 1331.30, 1332.30, 1333.30, 1334.30, 1335.30, 1336.30, 1337.30, 1338.30, 1339.30, 1340.30, 1341.30, 1342.30, 1343.30, 1344.30, 1345.30, 1346.30, 1347.30, 1348.30, 1349.30, 1350.30, 1351.30, 1352.30, 1353.30, 1354.30, 1355.30, 1356.30, 1357.30, 1358.30, 1359.30, 1360.30, 1361.30, 1362.30, 1363.30, 1364.30, 1365.30, 1366.30, 1367.30, 1368.30, 1369.30, 1370.30, 1371.30, 1372.30, 1373.30, 1374.30, 1375.30, 1376.30, 1377.30, 1378.30, 1379.30, 1380.30, 1381.30, 1382.30, 1383.30, 1384.30, 1385.30, 1386.30, 1387.30, 1388.30, 1389.30, 1390.30, 1391.30, 1392.30, 1393.30, 1394.30, 1395.30, 1396.30, 1397.30, 1398.30, 1399.30, 1400.30, 1401.30, 1402.30, 1403.30, 1404.30, 1405.30, 1406.30, 1407.30, 1408.30, 1409.30, 1410.30, 1411.30, 1412

LES AMATEURS POURRONT JOUER DANS DEUX LIGUES

Lors de l'assemblée de l'Association de Hockey Amateur de la province de Québec, samedi après-midi, on a décidé d'en revenir à l'ancien système à ce sujet. — Changements apportés à la constitution.

L'assemblée de l'Association de Hockey Amateur de la province de Québec a eu lieu samedi après-midi à la Palestra de la rue Cherrier. Nos amateurs semblent suivre l'exemple des professionnels en tenant de longues délibérations car celles de samedi ont commencé à bonne heure dans la matinée que pour se terminer très tard dans la soirée.

Plusieurs amendements ont été apportés à la constitution. Ainsi le règlement défendant aux amateurs de jouer dans deux ligues a été amendé. Ceci signifie que les joueurs des ligues commerciales pourront aussi jouer pour d'autres clubs. Des joueurs de la Ligue des Banques pourront aussi jouer pour des clubs de la Ligue de l'Est du Canada.

A l'avenir, l'Association de Hockey Amateur de la province de Québec se composera de clubs au lieu de ligues. La nouvelle constitution, qui ressemble beaucoup à celle de l'Ontario Hockey Association, a été adoptée avec quelques changements. En voici les principaux :

Les ligues actuelles de la province vont demeurer telles qu'elles sont actuellement, avec le même nombre de clubs, mais à l'avenir les nouveaux clubs s'adresseront directement à l'association pour obtenir leur affiliation. De nouveaux clubs ne pourront être imposés à un groupe, à moins d'en obtenir la permission du groupe intéressé.

Chaque club devra se composer de cinq membres, sans tenir compte des joueurs.

Les vainqueurs devront être déclarés dans chaque ligue avant le 20 février.

Des sous-commités d'enregistrement pour les districts situés en dehors de la ville pourront être élus à l'assemblée annuelle. Les comités auront les mêmes pouvoirs que le comité général d'enregistrement.

Chaque club paiera un honoraire annuel à l'association. L'honoraire des clubs seniors sera de \$10.00 ; celui des intermédiaires, \$3.00 et celui des juniors sera d'un dollar. Pour chaque partie senior, l'association recevra \$3.00 ; \$1.00 pour chaque partie intermédiaire et \$1.00 pour chaque partie junior. Les clubs d'écoliers seront exemptés de ces paiements.

A l'avenir chaque club qui voudra faire un prêt devra l'accompagner d'un dépôt de \$25.00. Le groupe qui

DANTE PARMI LES AMES PERDUES PAR LA COLERE

Le huitième cours de l'abbé Henri Jasmin sur la "Divine Comédie"

LE SECOND JOUR

Monsieur l'abbé Henri Jasmin, professeur de langues vivantes à l'Université de Montréal, donnait récemment son huitième cours sur la "Divine Comédie", de Dante. L'éminent professeur a parlé du voyage de Dante au cercle des âmes qui se sont perdues par la colère. Voici le résumé de ce cours :

Il est déjà plus de minuit. Dante et Virgile ont commencé le second jour de leur pèlerinage vers les "tristes demeures". Au moment de se mettre en chemin, les étoiles "montaient car le jour venait de finir et la nuit commençait ; mais en ce moment, ces mêmes étoiles descendent" la nuit achève et le second jour va bientôt poindre.

Le temps presse (l-VII-99). Par une route inaccoutumée, tortueuse, malaisée, le maître et son disciple sont descendus au cinquième cercle. Ils ont ainsi abrégé leur route. Subitement ils sont frappés par la vue d'une "source bouillonnante", aux eaux noires et hideuses. Ces eaux se déversent dans un ravin, forment un ruisseau, puis, se répandant dans une terre basse, produisent un immense marais. C'est là Styx. Les âmes colériques y sont plongées selon la gravité et le genre des fautes commises. Nus, couverts de fange, méconnaissables, tant la fureur continue de les dominer, ces réprouvés ne cessent de se frapper des mains, des pieds, de la tête, de la poitrine. Ils se déchirent en enfonçant leurs dents dans les chairs. N'ont-ils pas dans le monde déchiré le prochain dans leur emportement et leur haine ? Comme ils se sont laissés aller, sur la terre, au dépit et à la "tristesse" continuelle, ils se font en enfer d'interminables reproches et se consument en d'éternels remords. C'est là le témoignage de ces bulles étranges qui montent sans cesse à la surface du marais. Pour toujours, ils regretteront de n'avoir pas su goûter, durant leur vie, "les charmes de la douceur et les joies que procure le soleil", symbole de mansuétude. Désormais d'accablantes ténèbres les entourent. Pour toujours, ils se souviennent d'avoir passé leurs jours à proférer des injures contre leurs frères. Désormais plongés dans le bourbier, ils "ingurgitent" la fange et ne savent plus que bégayer d'interminables et stériles lamentations.

En contournant le marais, les deux pèlerins ne cessent d'observer attentivement les damnés. Ils précipitent leurs pas. Dans le lointain, ils parviennent à distinguer une haute tour. Au sommet deux petites flammes s'agitent (l-VIII-4). Plus loin encore, une autre tour très élevée répond aux signaux de la première. Dante, inquiet, désire connaître le but et l'origine de ces signaux. Virgile, "l'océan du savoir", lui répond qu'il va bientôt être satisfait et qu'il peut soupçonner déjà ce qui est sur le point de se passer. Sa vue peut pénétrer la brume qui s'élève du Styx. De fait, avec une "rapidité d'un éclair", s'avance une barque et son nocher. L'antique Flégias de la mythologie est ici un démon, gardien de cinquième cercle. Virgile paralyse instantanément son courroux ; il le réclame au plus complet silence et exige qu'il le laisse descendre dans la barque avec son compagnon. Aussitôt la nacelle s'éloigne emportant avec elle le démon, le maître et son disciple. Elle n'a jamais fendu les eaux fangeuses du Styx avec une semblable rapidité.

Bientôt, un damné se fait voir à Dante et l'apostrophe avec fureur. Entre les deux, un âpre dialogue s'engage. Dante reconnaît Philippe d'Argentan, malgré son apparence repoussante. L'interrogé lui répond d'une manière mordante et impitoyable. Le reproche menace de monter dans la barque et d'en finir à la façon d'un "chien enragé". Toujours vigilant et dévoué, Virgile le repousse avec violence, et lui lance ces paroles du plus profond dédain : "Loin d'ici ! Retourne vers les chiens comme toi !". Recouvrant sur-le-champ sa paternelle douceur, le maître félicite son disciple de sa fière attitude en face du superbe florentin. "Bénie soit la mère qui t'a donné le jour", lui dit-il avec exultation. Il en profite pour lui affirmer que les orgueilleux, les infatués, les "grands" du monde seront traités en enfer avec le dernier mépris. Une preuve visible se présente à l'appui de cette affirmation et doit satisfaire la curiosité de Dante : des démons et des damnés sans nombre se jettent sur Philippe d'Argentan, lui crient ensemble leurs injures, l'écrasent à qui mieux mieux et le poussent à une telle fureur que, n'en pouvant plus, il tourne sa rage contre lui-même et se dévot bientôt à belles dents. Ce spectacle et cette leçon font naître au cœur de Dante la plus vive reconnaissance. Ses larmes et sa gratitude envers Dieu durent tout le reste de sa vie.

L'antique nacelle poursuit sa route. D'étranges lamentations se font entendre. Dante ouvre les yeux tout grands et tâche de faire porter sa vue le plus loin possible. Virgile lui déclare, non sans émotion, que la vaste cité de Dite se présente à l'appui de cette affirmation et doit satisfaire la curiosité de Dante : des démons et des damnés sans nombre se jettent sur Philippe d'Argentan, lui crient ensemble leurs injures, l'écrasent à qui mieux mieux et le poussent à une telle fureur que, n'en pouvant plus, il tourne sa rage contre lui-même et se dévot bientôt à belles dents. Ce spectacle et cette leçon font naître au cœur de Dante la plus vive reconnaissance. Ses larmes et sa gratitude envers Dieu durent tout le reste de sa vie.

L'antique nacelle poursuit sa route. D'étranges lamentations se font entendre. Dante ouvre les yeux tout grands et tâche de faire porter sa vue le plus loin possible. Virgile lui déclare, non sans émotion, que la vaste cité de Dite se présente à l'appui de cette affirmation et doit satisfaire la curiosité de Dante : des démons et des damnés sans nombre se jettent sur Philippe d'Argentan, lui crient ensemble leurs injures, l'écrasent à qui mieux mieux et le poussent à une telle fureur que, n'en pouvant plus, il tourne sa rage contre lui-même et se dévot bientôt à belles dents. Ce spectacle et cette leçon font naître au cœur de Dante la plus vive reconnaissance. Ses larmes et sa gratitude envers Dieu durent tout le reste de sa vie.

Le Canadien National Rugby Club a remporté le championnat de la division Est de la Québec Rugby Football Union pour la troisième saison consécutive lorsqu'il a défait le Westmount A.A.A. par 12 à 2 devant une foule énorme au M.A.A.A. samedi après-midi. Alignement des équipes :

C.N.R. : Ailes volantes, Baker ; Demis, Nelson, Burnham, Taylor ; quart, Harrison ; centre, Barnfield ; intérieurs, Smith, Hollingsworth ; ailes médianes, Miller, Noseworthy ; extérieurs, Dawes, Murphy. Substituts : Mill, Whitall, Giles, Godwin, Russell, Aikman, Turner, Harrison.

Westmount : Ailes volantes, Jones, Demis, Fletcher, Anderson, McCaig ; quart, Hodges ; centre, E. Clarke ; intérieurs, Burt, Lindsay ; ailes médianes, White, Burrell ; extérieurs, Homer, Cowan. Substituts : Michaud, Tappend, Sabo, Lambton, Reddy, Twizell, Hofman, J. Clark.

Arbitre : Percy Roberts, M.A.A.A. Juge du jeu : Phil. Abbey, Montefiore.

Chef de ligne : Art. Brophy, M.A.A.

UNIVERSITE DE MONTREAL

FACULTE DE PHILOSOPHIE

Horaires de la semaine du 10 novembre.

I. — Cours régulier

Lundi : Congé, armistice.

Mardi : Congé du recteur.

Vendredi, 7.30 p.m. : Histoire, professeur Forest. Cours empirique avant Kant I.

8.30 p.m. : Droit naturel, professeur Jasmin. Socialisme scientifique II.

II. — Cours spécial

Samedi, 8.30 a.m. : Droit social, professeur Pineault. Libéralisme doctrinal I.

8.30 a.m. : Théodécie, professeur Lamarche. Dieu providence I.

LES ECHEVINS DISCUTERONT LE SORT DU CHEF BELANGER, DEMAIN

Un caucus échevinal est convoqué pour demain matin pour discuter spécialement le sort du chef de police. Pierre Bélanger. — Une résolution de l'échevin Dubreuil pour forcer le comité exécutif. — Un congé de trois mois.

Le sort du chef Pierre Bélanger, surintendant de police, auquel il a été question d'accorder un congé de trois mois en attendant la fin de l'enquête sur la police, fera le grand sujet de discussion au caucus échevinal qui sera tenu demain matin, à 10 h. 30, à l'hôtel de ville, avant l'assemblée du conseil qui aura lieu dans l'après-midi, à trois heures. Le caucus a été convoqué en fin de semaine, par le leader du conseil, l'échevin Sansregret, avec l'entente générale que l'on discuterait tout spécialement si on doit ou non suspendre le chef de police.

Quelle que soit la décision que prendra le caucus, elle ne pourra affecter en aucune façon pour le moment la position actuelle du chef de police, car celui-ci ne peut être suspendu que sur un rapport préalable du comité exécutif approuvé par le conseil, mais on prévoit une vive discussion qui aura probablement sa répercussion à l'assemblée du conseil, vu qu'un certain nombre d'échevins se proposent de mettre en lumière l'attitude du comité exécutif.

On parle même d'une résolution qui sera soumise au conseil par l'échevin Dubreuil pour recommander au comité exécutif de faire un rapport accordant un congé de trois mois au chef de police. Il n'est pas sûr encore que la résolution sera présentée, mais l'échevin Dubreuil, dans une brève entrevue hier soir, n'a pas nié le fait. Tout dépendra des événements qui surviendront au caucus échevinal et de ce qui y sera décidé.

Au fond, le conseil ne peut pas ordonner au comité exécutif ni le forcer à faire un rapport quelconque à propos du chef de police, mais il pourrait manifester par une résolution qu'il désapprouve son attitude et lui représenter de prendre une décision immédiate. C'est ce qui se produirait demain après-midi si la résolution est soumise au conseil et approuvée.

Dès maintenant, l'issue de cette question prête à toutes sortes de conjectures. Le comité exécutif ne s'est pas encore prononcé et certains personnages bien renseignés affirment que le comité est divisé sur l'attitude à prendre. La majorité serait opposée à la suspension, même temporaire, du chef Bélanger. La division serait de 3 à 2 et peut-être de 4 à 1, d'après quelques-uns.

L'EGLISE ST-VINCENT-DE-PAUL EST RASEE PAR UN VIOLENT INCENDIE

(Suite de la dernière page)

NAVIRE EN FLAMMES DANS LE CANAL

Le troisième incendie dans les 12 heures à bord du navire "Maisonnette" alors que ce dernier était amarré au pied de la rue Colborne, dans le canal. Dans cet incendie, le navire lui-même, un hangar et leurs contenus ont été détruits par les flammes tandis qu'un homme a été cruellement brûlé et un malade transporté à l'hôpital à temps. Des navires qui se trouvaient aussi dans le canal ont dû être démarrés et envoyés plus loin avec une grande rapidité pour éviter d'être brûlés.

Cinq minutes après la première alarme, une seconde fut sonnée appelant sur les lieux tous les chefs de districts sous le commandement personnel du chef de la brigade Gauthier.

Emile Martin, 63 ans, cuisinier à bord du navire a été brûlé à la figure et aux mains en tentant d'éteindre les flammes. Il a été transporté à l'hôpital Victoria et hier soir on déclarait que son état est critique.

Le "Maisonnette" était arrivé à 3.30. Son capitaine, M. Paquette était malade et des que l'équipage eut amarré le navire tout le monde s'en fut coucher. A 5.21 heures, on fut réveillé par la fumée qui emplissait le navire. Des matelots tentèrent inutilement d'éteindre les flammes tandis qu'une alarme était sonnée au pied de la rue Colborne.

Arrivant sur les lieux de l'incendie, le chef de district Bernier constata que les flammes s'élevaient communiquées au hangar de la compagnie de navigation Montréal-Trois-Rivières où le navire était accosté. Plusieurs autres navires étaient menacés ainsi que le hangar de la Ottawa Transportation.

Des pompiers pénétrèrent dans le hangar, mais à un certain moment les flammes étaient si ardentes qu'ils furent abandonnés tout même à l'extérieur pour se sauver. Quelques minutes plus tard tout le hangar était brûlé et les navires eux-mêmes étaient brûlés avec le reste.

Les amarrés du navire brûlant usant et le "Maisonnette" libre, fut poussé par le vent sur une distance de trois quarts de mille, menaçant plusieurs autres navires sur son passage.

Le remorqueur "St-Pierre" fut envoyé au secours des navires menacés et réussit à faire évoluer ces derniers à temps pour que l'épave en flammes ne puisse les toucher.

Le navire brûla complètement avec sa cargaison ; après avoir été détruit jusqu'à la coque, il coula dans le canal. Le hangar, de son côté, fut complètement détruit avec son contenu.

La cargaison du "Maisonnette" était de fromage.

Les dommages au navire et à la cargaison ont été évalués à plus de \$25,000.

Le capitaine Morwick, du poste No 7, rue Young, fut en charge du service d'ordre, tant pendant l'incendie qu'après, alors que des milliers de curieux venaient voir les dégâts causés par le "Maisonnette".

AU SERVICE DES ALARMES

Tel qu'on peut le voir par les rapports ci-dessus, les officiers en charge du service des alarmes ont eu un surcroît de travail, samedi soir surtout.

Dès qu'une seconde alarme sonne, il faut que l'opérateur au service des alarmes appelle les différentes casernes afin de leur communiquer l'ordre de transfert. Lorsque des pompiers répondent à une seconde alarme, il faut naturellement que d'autres voitures et pompiers viennent les

Il semble aussi exister dans le conseil une division semblable, bien qu'elle ne soit peut-être pas dans la même proportion. Certains ne paraissent pas prêts à décider le sort du chef de police, tandis que d'autres blâment depuis une semaine l'attitude actuelle du comité exécutif qui n'a pas encore pris de décision.

A tout événement, il est facile de prévoir que le problème sera discuté avec la plus grande vigueur. Nommeux étaient les échevins qui ont suivi l'enquête de la police en ces derniers temps. Ils se faisaient rares au début de l'enquête à la salle 24 du Palais de Justice et à la fin de la semaine dernière il y avait plus de la moitié du conseil qui suivait les séances avec un intérêt toujours plus grand. Plusieurs, parmi ces derniers, sont au nombre de ceux qui appuyeraient la résolution de l'échevin Dubreuil si celui-ci décide de la soumettre au conseil.

Voici le texte de l'article de la Charte qui s'applique dans la question qui sera discutée demain matin au caucus échevinal :

"21m. — Tous les chefs de service, y compris les estimateurs, sont nommés, suspendus ou destitués par le conseil sur rapport du comité exécutif. Ce rapport ne peut pas être amendé. Il ne peut être rejeté qu'à la majorité absolue du conseil."

On se rappelle aussi la lettre qui a été envoyée par l'honorable juge Gauthier, président de l'enquête judiciaire sur la police, aux membres du comité exécutif. Cette lettre qui est interprétée de diverses façons par des membres du comité exécutif et du conseil municipal, se lit ainsi :

"Sans vouloir anticiper sur mes conclusions et uniquement pour vous permettre de juger par vous-mêmes s'il y a lieu de laisser la direction de la police entre les mains de ce fonctionnaire en attendant la fin de l'enquête, je crois de mon devoir de vous signaler le témoignage rendu par le surintendant, M. Pierre Bélanger, à l'enquête, que je préside, le 27 et 28 octobre courant et dont copie doit être en votre possession.

"Dans l'espérance que la lecture de ce document vous sera utile, je me salue."

Il va sans dire que c'est cette lettre qui a provoqué la discussion qui aura lieu demain matin au caucus échevinal à l'hôtel de ville.

remplacer aux casernes au cas où un autre incendie éclaterait. C'est là un travail très important et dans lequel l'opérateur ne doit pas se tromper. Une erreur de numéro, et une voiture de boyaux par exemple est envoyée à Verdun au lieu de Maisonneuve.

Si le travail est considérable dans le cas d'une seconde alarme, l'on peut s'imaginer ce qu'il fut samedi soir lorsque deux secondes alarmes avaient été sonnées et qu'une troisième appela encore des pompiers.

AUCUN RENSEIGNEMENT

Nombre de personnes ont appelé le département des incendies pour demander des renseignements sur l'incendie de l'église Saint-Vincent-de-Paul. Il est bon de rappeler ici que le département ne donne aucun renseignement, en aucun cas, au sujet des incendies. Ceux qui appellent ainsi le département prennent inutilement le temps de l'opérateur et en plus ils accaparent une ligne téléphonique qui pourrait peut-être au même instant servir à quelqu'un qui a une alarme à donner.

Pendant plus d'une heure samedi soir, toutes les lignes du département des alarmes étaient occupées par des gens qui voulaient à tout prix avoir des renseignements. Il serait à souhaiter que la chose ne se renouvelle plus, nous dit-on.

TOUS DEVRAIENT S'INSCRIRE SUR LA LISTE ELECTORALE

(Suite de la dernière page)

Listes électorales et absolument nécessaires à l'intérêt public, et chacun doit s'y intéresser. Il n'y a pas de raison pour s'abstenir et l'électeur ne doit pas oublier qu'il a droit d'être inscrit une seule fois, la seulement où il a son domicile reconnu : "UN HOMME, UN VOTE".

Il faut donc que chacun, ayant les qualités requises pour être électeur, soit certain que son nom est ou sera inscrit sur la liste. Qu'on ne dise pas : "Je paie des taxes... alors ? mon nom est sur la liste". Il est arrivé souvent que des erreurs ont été constatées alors qu'il était trop tard pour y remédier. D'autres se disent : "J'ai voté aux dernières élections, mon nom est sur la liste". Le fait d'avoir été inscrit sur l'ancienne liste ne veut pas dire que vous serez sur la nouvelle. Pour toutes ces raisons, chacun doit se faire un devoir d'aller vérifier et dans le cas du moindre doute remplir une nouvelle formule d'inscription. Tous ceux qui, d'un autre côté, ne figurent pas sur la liste municipale, ceux qui demeurent en chambre, les serviteurs, les pensionnaires, les collégiaux, etc., doivent remplir une formule d'inscription à l'un quelconque de ces bureaux, ou au bureau permanent, 63 rue Saint-Gabriel.

Songez-vous-même à vos intérêts. La révision se fait actuellement, prenez-en avantage. Vous vous répenterez, peut-être, trop tard, de ne vous en être pas occupé.

Tandis que l'on fait tous les efforts nécessaires pour assurer de l'enregistrement de tous ceux qui ont droit de figurer sur la liste, on prend aussi les substitutions. Il nous a été confirmé par M. McCaughan, que chaque électeur, qui fait son application pour être inscrit sur la liste électorale provinciale, reçoit en retour un reçu sous forme de "Carte d'identification". Comme on le voit, le travail se fait minutieusement.

En résumé, il importe à tous ceux qui veulent avoir leur droit de vote, de s'assurer que leur nom est ou sera sur la liste électorale provinciale.

Le bureau permanent des listes électorales se trouve situé à 63 rue Saint-Gabriel, et l'on peut communiquer par téléphone, pour renseignements, Main 7497.

N.B. — Voici un fac-simile de la

Carte d'identification que remet l'officier réviseur de la liste électorale à chaque personne qui se fait enregistrer :

Bureau des Listes Electorales pour la Cité, Montréal.

IDENTIFICATION
Ceci est pour certifier que le porteur :
Nom :
Profession :
Domicile, No :
Rue :
a déposé ce jour, une demande en inscription sur la liste des électeurs.
Date : mois, 1924.

ALBERT MCCAUGHAN,
Officier spécial.

Important
A être conservé par le requérant.

LE DINER DE FRANCE - AMERIQUE ET DE L'ALL. FRANÇAISE

Le comité France-Amérique et l'Alliance Française de Montréal ont organisé, pour commémorer l'armistice, un grand dîner qui aura lieu ce soir, à 8 heures, au Ritz Carlton, sous la présidence conjointe de l'honorable sénateur Raoul Dandurand et de l'honorable juge Gonzalve Desaulniers. Nos compatriotes décorés récemment par le gouvernement français ont accepté d'être les hôtes d'honneur de ce dîner qui promet d'être un des événements mondains intéressants de la saison.

Le premier discours sera prononcé par l'honorable Raoul Dandurand, qui, après avoir porté la santé du roi de la France à l'heure actuelle, M. Dandurand, on le sait, revient d'un voyage en Europe, où il a représenté le Canada à la conférence des nations à Genève. M. Dandurand parlera de la France, cinq ans après la dernière guerre. Il dira les efforts colossaux faits par la France pour se relever des désastres causés par la guerre. Il parlera aussi de la société des nations et des services qu'elle rend pour le rapprochement des nations.

Les discours suivants seront prononcés par M. le juge Gonzalve Desaulniers, sur l'anniversaire de l'armistice. L'anniversaire de la fin de cette trop célèbre guerre, qui a sauvé l'humanité de la domination allemande.

M. le baron de Vitrolles, consul général de France au Canada, répondra. L'hon. M. Dandurand portera aussi la santé des hôtes d'honneur.

LES FRANÇAIS N'Y VOIENT RIEN

(Cable de la Presse Associée)

Paris, 8. — Les Giants ont défait les White Sox par un score de 1 à 0 cet après-midi. Ce fut une partie rapide. Il y eut du beau travail des deux côtés. La température était plutôt froide.

La partie a eu lieu au fameux stade de Colombes. Le président Doumergue n'est pas apparu, mais le gouvernement a envoyé une fanfare militaire, et on y remarquait les principaux sportsmen français.

En France, on est d'opinion qu'on a assez de sports sans en importer d'autres. Les Français ne semblent pas intéressés au baseball. Cet après-midi, ils se sont plutôt amusés à entendre crier Hugh Jennings.

Dr TENNIER (hôpital privé) Chevalier Ordre Léopold II médecin hôpitaux militaires, France, Angleterre, Espagne ; maladies vénériennes (syphilis, rétro, veuile, bright, diabète) rhumatisme névralgie, maladies intimes de la femme. Traitement des plus modernes. Electricité. Première consultation gratuite. 528 St-Denis près Rachel. Hôtel 8407.

Dr TENNIER (hôpital privé) Chevalier Ordre Léopold II médecin hôpitaux militaires, France, Angleterre, Espagne ; maladies vénériennes (syphilis, rétro, veuile, bright, diabète) rhumatisme névralgie, maladies intimes de la femme. Traitement des plus modernes. Electricité. Première consultation gratuite. 528 St-Denis près Rachel. Hôtel 8407.

Dr TENNIER (hôpital privé) Chevalier Ordre Léopold II médecin hôpitaux militaires, France, Angleterre, Espagne ; maladies vénériennes (syphilis, rétro, veuile, bright, diabète) rhumatisme névralgie, maladies intimes de la femme. Traitement des plus modernes. Electricité. Première consultation gratuite. 528 St-Denis près Rachel. Hôtel 8407.

Dr TENNIER (hôpital privé) Chevalier Ordre Léopold II médecin hôpitaux militaires, France, Angleterre, Espagne ; maladies vénériennes (syphilis, rétro, veuile, bright, diabète) rhumatisme névralgie, maladies intimes de la femme. Traitement des plus modernes. Electricité. Première consultation gratuite. 528 St-Denis près Rachel. Hôtel 8407.

Dr TENNIER (hôpital privé) Chevalier Ordre Léopold II médecin hôpitaux militaires, France, Angleterre, Espagne ; maladies vénériennes (syphilis, rétro, veuile, bright, diabète) rhumatisme névralgie, maladies intimes de la femme. Traitement des plus modernes. Electricité. Première consultation gratuite. 528 St-Denis près Rachel. Hôtel 8407.

Dr TENNIER (hôpital privé) Chevalier Ordre Léopold II médecin hôpitaux militaires, France, Angleterre, Espagne ; maladies vénériennes (syphilis, rétro, veuile, bright, diabète) rhumatisme névralgie, maladies intimes de la femme. Traitement des plus modernes. Electricité. Première consultation gratuite. 528 St-Denis près Rachel. Hôtel 8407.

Dr TENNIER (hôpital privé) Chevalier Ordre Léopold II médecin hôpitaux militaires, France, Angleterre, Espagne ; maladies vénériennes (syphilis, rétro, veuile, bright, diabète) rhumatisme névralgie, maladies intimes de la femme. Traitement des plus modernes. Electricité. Première consultation gratuite. 528 St-Denis près Rachel. Hôtel 8407.

Dr TENNIER (hôpital privé) Chevalier Ordre Léopold II médecin hôpitaux militaires, France, Angleterre, Espagne ; maladies vénériennes (syphilis, rétro, veuile, bright, diabète) rhumatisme névralgie, maladies intimes de la femme. Traitement des plus modernes. Electricité. Première consultation gratuite. 528 St-Denis près Rachel. Hôtel 8407.

Dr TENNIER (hôpital privé) Chevalier Ordre Léopold II médecin hôpitaux militaires, France, Angleterre, Espagne ; maladies vénériennes (syphilis, rétro, veuile, bright, diabète) rhumatisme névralgie, maladies intimes de la femme. Traitement des plus modernes. Electricité. Première consultation gratuite. 528 St-Denis près Rachel. Hôtel 8407.

Dr TENNIER (hôpital privé) Chevalier Ordre Léopold II médecin hôpitaux militaires, France, Angleterre, Espagne ; maladies vénériennes (syphilis, rétro, veuile, bright, diabète) rhumatisme névralgie, maladies intimes de la femme. Traitement des plus modernes. Electricité. Première consultation gratuite. 528 St-Denis près Rachel. Hôtel 8407.

Dr TENNIER (hôpital privé) Chevalier Ordre Léopold II médecin hôpitaux militaires, France, Angleterre, Espagne ; maladies vénériennes (syphilis, rétro, veuile, bright, diabète) rhumatisme névralgie, maladies intimes de la femme. Traitement des plus modernes. Electricité. Première consultation gratuite. 528 St-Denis près Rachel. Hôtel 8407.

Dr TENNIER (hôpital privé) Chevalier Ordre Léopold II médecin hôpitaux militaires, France, Angleterre, Espagne ; maladies vénériennes (syphilis, rétro, veuile, bright, diabète) rhumatisme névralgie, maladies intimes de la femme. Traitement des plus modernes. Electricité. Première consultation gratuite. 528 St-Denis près Rachel. Hôtel 8407.

Dr TENNIER (hôpital privé) Chevalier Ordre Léopold II médecin hôpitaux militaires, France, Angleterre, Espagne ; maladies vénériennes (syphilis, rétro, veuile, bright, diabète) rhumatisme névralgie, maladies intimes de la femme. Traitement des plus modernes. Electricité. Première consultation gratuite. 528 St-Denis près Rachel. Hôtel 8407.

Dr TENNIER (hôpital privé) Chevalier Ordre Léopold II médecin hôpitaux militaires, France, Angleterre, Espagne ; maladies vénériennes (syphilis, rétro, veuile, bright, diabète) rhumatisme névralgie, maladies intimes de la femme. Traitement des plus modernes. Electricité. Première consultation gratuite. 528 St-Denis près Rachel. Hôtel 8407.

Dr TENNIER (hôpital privé) Chevalier Ordre Léopold II médecin hôpitaux militaires, France, Angleterre, Espagne ; maladies vénériennes (syphilis, rétro, veuile, bright, diabète) rhumatisme névralgie, maladies intimes de la femme. Traitement des plus modernes. Electricité. Première consultation gratuite. 528 St-Denis près Rachel. Hôtel 8407.

Dr TENNIER (hôpital privé) Chevalier Ordre Léopold II médecin hôpitaux militaires, France, Angleterre, Espagne ; maladies vénériennes (syphilis, rétro, veuile, bright, diabète) rhumatisme névralgie, maladies intimes de la femme. Traitement des plus modernes. Electricité. Première consultation gratuite. 528 St-Denis près Rachel. Hôtel 8407.

Dr TENNIER (hôpital privé) Chevalier Ordre Léopold II médecin hôpitaux militaires, France, Angleterre, Espagne ; maladies vénériennes (syphilis, rétro, veuile, bright, diabète) rhumatisme névralgie, maladies intimes de la femme. Traitement des plus modernes. Electricité. Première consultation gratuite. 528 St-Denis près Rachel. Hôtel 8407.

Dr TENNIER (hôpital privé) Chevalier Ordre Léopold II médecin hôpitaux militaires, France, Angleterre, Espagne ; maladies vénériennes (syphilis, rétro, veuile, bright, diabète) rhumatisme névralgie, maladies intimes de la femme. Traitement des plus modernes. Electricité. Première consultation gratuite. 528 St-Denis près Rachel. Hôtel 8407.

Dr TENNIER (hôpital privé) Chevalier Ordre Léopold II médecin hôpitaux militaires, France, Angleterre, Espagne ; maladies vénériennes (syphilis, rétro, veuile, bright, diabète) rhumatisme névralgie, maladies intimes de la femme. Traitement des plus modernes. Electricité. Première consultation gratuite. 528 St-Denis près Rachel. Hôtel 8407.

Dr TENNIER (hôpital privé) Chevalier Ordre Léopold II médecin hôpitaux militaires, France, Angleterre, Espagne ; maladies vénériennes (syphilis, rétro, veuile, bright, diabète) rhumatisme névralgie, maladies intimes de la femme. Traitement des plus modernes. Electricité. Première consultation gratuite. 528 St-Denis près Rachel. Hôtel 8407.

Dr TENNIER (hôpital privé) Chevalier Ordre Léopold

APRÈS L'OUVRAGE SALE A LA TRAVERSE DES ROUTES !
Servez-vous du



SNAP

L'ABBE DELORME VEUT FAIRE LEVER SON INTERDICTION

Me Alban Germain présente une requête à cette fin, samedi matin, à la Cour Supérieure

LE JUGE COUSINEAU

Demande de compléter la preuve médicale constatant que l'abbé est sain d'esprit

L'abbé Adélard Delorme a demandé samedi matin en Cour Supérieure, division de pratique, à être relevé de l'interdiction qui pèse sur lui et qui l'empêche d'administrer ses biens depuis son internement à l'asile de Beauport, mais l'honorable juge Cousineau qui présidait la Cour, a refusé de lui accorder la requête tant qu'il n'aura pas fourni une plus forte preuve médicale qu'il est sain d'esprit, ou tant qu'il n'aura pas produit en Cour le certificat du Dr Brochu en vertu duquel il fut libéré de Beauport, et sur lequel s'est appuyé le lieutenant-gouverneur en conseil pour lui faire subir son procès aux assises criminelles.

Afin de permettre à l'abbé Delorme de compléter la preuve médicale ou de produire le certificat en question, la Cour a ajourné l'audition de la requête demandant la levée de l'interdiction à samedi prochain.

Les journaux avaient annoncé que la requête de l'abbé Delorme serait présentée samedi matin en Cour Supérieure. Il y avait cependant très peu de curieux à la chambre 31 pendant l'audition. En dehors des membres du conseil de famille, de quelques avocats et de trois ou quatre journalistes, il n'y avait presque personne.

L'abbé Delorme était représenté par Me Alban Germain, l'un de ses défenseurs en Cour d'Assises, et Me Adélard Tétrault, le beau-frère de l'abbé Delorme qui avait été nommé curateur à la suite de l'interdiction et était présent avec son avocat, Me Gustave Monette, qui défendit l'abbé Delorme lors du premier procès aux assises qui se termina par un verdict de folie.

C'était la première fois que l'abbé Delorme paraissait en public depuis son acquittement. Il entra dans la salle d'audience à onze heures accompagnée de ses parents qui avaient été appelés à former le conseil de famille. Il prit place avec eux à gauche de la salle. Il ne portait pas la soutane mais simplement le colicot remanié et était habillé tout de noir avec un paletot demi-saison également noir. Il eut la même tenue pendant l'audience que pendant ses procès aux assises criminelles.

Me Germain présenta au tribunal la requête de l'abbé Delorme demandant que ce dernier fut relevé de l'interdiction qui avait été prononcée contre lui par un jugement de l'honorable juge Bruneau le 16 novembre 1922, à la suite du verdict de folie. Cette requête était appuyée d'affidavits déclarant que l'abbé Delorme est sain d'esprit et capable de gérer ses affaires. Ce fut aussi l'opinion du conseil de famille qui fut appelé à se prononcer sur la requête de l'abbé, et du Dr E. P. Chagnon, spécialiste en maladies mentales qui rendit témoignage en faveur du requérant.

Au cours de l'audition, le tribunal interrogea pour la forme seulement l'abbé Delorme en lui demandant si réellement il était l'abbé Adélard Delorme. Ce dernier répondit d'une voix nette et ferme en prononçant bien toutes les syllabes qu'il était l'abbé Delorme.

Me Germain aurait voulu obtenir immédiatement la levée de l'interdiction, mais la Cour refusa de le faire tant que la preuve médicale n'aurait pas été complétée ou que le certificat de l'asile de Beauport constatant que le requérant est sain d'esprit n'aura pas été produit.

LE TEXTE DE LA REQUETE

Voici le texte de la requête qui a été présentée par Me Alban Germain au nom d'Adélard Delorme:

Cour Supérieure

En Re: Adélard Delorme, prêtre, des cités et district de Montréal, requérant.

A la Cour supérieure pour le district de Montréal ou à l'un des honorables juges d'icelle, siégeant à Montréal.

La requête du requérant ci-dessus désigné, expose respectueusement:

1.— Que par sentence prononcée par l'honorable juge A. A. Bruneau, l'un des juges de la Cour supérieure pour ce district, le 6 novembre 1922, votre requérant fut interdit pour cause de démence et pourvu d'un curateur, après copie du dit jugement susdit.

2.— Que votre requérant a le plein usage de ses facultés mentales, qu'il possède son intelligence et sa raison et peut prendre soin de ses biens et administrer ses affaires comme l'établissent les affidavits ci-joints.

3.— Que les causes qui ont provoqué l'interdiction ont cessé, qu'il ne requiert d'être obtenu maintenant.

Pourquoi votre requérant conclut à ce qu'il plaise à votre honorable Cour d'adopter toutes les procédures nécessaires afin que main-levée lui soit accordée de la sentence d'interdiction prononcée contre lui et conclut à rentrer en possession et jouissance libre de ses biens.

Et ferait justice.

Alban Germain,
Avocat d'Adélard Delorme.

LES AFFIDAVITS

La requête est appuyée par un grand nombre d'affidavits par Me Alban Germain, Me Adélard Vézou,

Joseph Duquette, Aquila Delorme, Côme Paquin.

Me Alban Germain dit qu'il a été en rapport constant et presque journalier avec le requérant et qu'il est convaincu qu'il a pleine jouissance de ses facultés mentales et qu'il est capable d'administrer ses biens.

M. Adélard Vézou est entrepreneur. Il a rencontré le requérant souvent depuis quelque temps et il le croit capable de gérer ses biens.

MM. Joseph Duquette, maître-plombier, Aquila Delorme, bourgeois, de Sainte-Thérèse-de-Blainville et Côme Paquin, marchand, de Montréal, déclarent à peu près la même chose.

L'OPINION DU CONSEIL DE FAMILLE

Les membres du conseil de famille, au nombre de quatorze, ont tous déclaré qu'ils croient qu'Adélard Delorme jouit de toutes ses facultés mentales et qu'il est capable d'administrer ses biens. Chacun des membres du conseil de famille a donné son avis, les uns après les autres, après qu'ils eurent tous pris serment. C'est la première formalité qui a été remplie après que Me Germain eut fait sa demande au tribunal.

Voici les noms de ceux qui font partie du conseil de famille: Francis Bérubé, bourgeois, oncle paternel; Joseph Delorme, bourgeois, de Sainte-Thérèse, oncle paternel; Camille Delorme, cultivateur, Sainte-Anne-des-Plaines, oncle paternel; Aquila Delorme, bourgeois, Sainte-Thérèse, oncle paternel; Côme Paquin, marchand, oncle paternel; Arthur Grenier, ingénieur, oncle maternel; Eugène Grenier, menuisier, oncle maternel; Adélard Paquin, marchand, cousin maternel; Emile Paquin, restaurateur, cousin maternel; Théodore Grenier, mécanicien, cousin maternel; Eugène Grenier, commis, cousin maternel; Adolphe Dénat, gérant, cousin maternel; Alfred Larue, conducteur, cousin maternel; Eugène Delorme, journaliste, Saint-Jérôme, cousin paternel.

L'OPINION DU CURATEUR

Après que le conseil de famille eut donné son avis, la Cour demanda si le curateur qui avait été nommé pour gérer les affaires de l'abbé Delorme était en Cour afin de connaître son opinion. Me Gustave Monette, qui représente le curateur se leva alors et fit remarquer que M. Adélard Tétrault était assis à ses côtés.

Me Monette déclara ensuite que le curateur s'en rapportait à la décision de la Cour, et qu'il ne contestait pas la requête. Cependant, dit Me Monette, si la Cour des avoir les vues du curateur, le curateur personnellement serait enchanté que l'abbé reprenne l'administration de ses biens, et il est prêt à lui rendre compte. Il n'appartient pas cependant au curateur, continue Me Monette, de donner son opinion, parce qu'il ne fait pas partie du conseil de famille; toutefois, il lui appartient de signaler à la Cour le jugement et la preuve sur laquelle l'interdiction a été prononcée.

LE DR E. P. CHAGNON

Me Germain offre ensuite de faire sa preuve médicale, et le Dr E. P. Chagnon est appelé dans la boîte aux témoins. Il déclare qu'il a été autrefois médecin à l'asile Saint-Jean-de-Dieu, et qu'il est actuellement attaché à la cité de Montréal, comme spécialiste pour les maladies mentales. Il a trente années d'expérience. Il a été en rapport avec l'abbé Delorme depuis le mois de mai 1923, et il est d'opinion que l'abbé est sain d'esprit et en état de gérer ses affaires.

Le témoignage du Dr Chagnon fut très court. Me Germain lui posa que trois ou quatre questions sur son expérience en maladies mentales puis il lui demanda:

"D'après vos rapports avec l'abbé Delorme, et votre expérience, pourriez-vous dire qu'il est sain d'esprit et capable d'administrer ses affaires?"

"Je suis d'opinion, répondit le Dr Chagnon, que l'abbé Delorme est sain d'esprit et en état de gérer ses affaires."

L'ABBE EST INTERROGE

L'honorable juge Cousineau fit ensuite remarquer qu'en vertu des dispositions du code civil, la personne qui demande à être relevée de l'interdiction doit être examinée par la Cour, à moins qu'elle ne produise le certificat du curateur de l'asile, constatant qu'elle est saine d'esprit.

Me Germain répondit que ce certificat se trouvait entre les mains du gouvernement de Québec auquel il avait été envoyé par les autorités de l'asile de Beauport ou l'abbé fut interné. Il déclare qu'il n'en avait pas de copie, mais qu'il était évident que ce certificat existait, puisque l'abbé Delorme avait subi trois procès, ce que le gouvernement n'aurait pu ordonner, s'il n'avait eu le certificat de l'asile constatant qu'il était sain d'esprit.

L'honorable juge Cousineau jugea cependant que la Cour ne pouvait admettre l'existence de ce certificat tant qu'il n'aurait pas produit, et que la Cour en l'absence d'un tel certificat, devait suivre les formalités du Code et examiner le requérant.

Me Germain déclara qu'il n'avait aucune objection à cet examen, et Me Monette, au nom du curateur, déclara qu'il valait mieux observer toutes les formalités de la loi, afin que l'on ne put, par la suite, discuter la légalité des actes que l'abbé serait appelé à faire au cours de l'administration de ses affaires.

L'abbé Delorme entra alors dans la boîte aux témoins, la tête bien droite, et avec la même assurance qu'il a caractérisée son maintien en Cour Criminelle. Il prit serment et regarda le tribunal.

"Je n'ai qu'une question à demander, dit l'honorable juge Cousineau. Vous êtes l'abbé Adélard Delorme?"

"Je suis l'abbé Adélard Delorme."

La réponse de l'abbé fut faite d'une voix ferme et claire, et s'entendit dans tous les coins de la salle. L'abbé quitta ensuite la boîte aux témoins et alla reprendre sa place près de ses parents.

LA DECISION DU TRIBUNAL

Me Germain demanda alors au tri-

bunal de prononcer immédiatement la levée de l'interdiction.

L'honorable juge Cousineau lui répondit qu'il n'était pas prêt à rendre jugement. Il croit qu'il serait mieux, dans l'intérêt même du requérant, de compléter la preuve médicale qui a été faite. Il s'agit de renverser un jugement qui a été rendu sur une preuve médicale faite par plusieurs médecins, et il faut faire disparaître les motifs de ce jugement. La Cour fit remarquer qu'elle ne voulait nullement discréditer le témoignage du Dr Chagnon, mais simplement qu'il valait mieux, dans l'intérêt du requérant, que plusieurs médecins viennent aujourd'hui lui affirmer qu'il est sain d'esprit.

Me Germain s'informe combien il faudra faire entendre de médecins "Plusieurs", répond le juge Me Germain demande si deux médecins suffiraient, car il en coûte cher de faire entendre des témoins experts, que ce soit des experts en aliénation mentale, en écriture ou en balistique. Le juge répond qu'il faudra en faire entendre au moins trois.

La Cour fixa ensuite l'ajournement de la cause à samedi prochain, le 15 courant, à 10 heures, 30 de la matinée, pour l'audition de la preuve médicale additionnelle, et déclara qu'il ne serait pas nécessaire que le conseil de famille revienne.

La question du certificat donné par les autorités de l'asile de Beauport et constatant que l'abbé Delorme est sain d'esprit, et ramené sur le tapis par Me Germain, et l'honorable juge Cousineau laissa entendre qu'il accepterait ce document officiel au lieu d'une preuve médicale additionnelle.

Me Germain déclara qu'il essaierait d'obtenir le certificat ou une copie authentique de Québec, et la Cour quitta la salle d'audience.

Il était midi lorsque l'audience prit fin. L'abbé Delorme sortit du palais en compagnie de son procureur Me Germain, et l'accompagna à son bureau.

IMPRUDENCE QUI DIMINUE L'INDEMNITE

Elle s'était aventurée imprudemment sur un trottoir recouvert de glace vive

LE JUGE LANE

Condamne la Cité de Lachine à payer la moitié des dommages soufferts par le demanderesse

Un piéton qui s'aventure sur un trottoir recouvert de glace vive, commet une imprudence et s'il fait une chute, cette imprudence peut diminuer l'indemnité qu'il a le droit de recouvrer de la cité coupable d'avoir mal entretenu le trottoir. C'est ce que l'honorable juge Lane, de la Cour Supérieure, vient de maintenir en condamnant, samedi matin, la Cité de Lachine à payer \$338 de dommages à madame Rachel Paris, à la suite d'une chute qu'elle avait faite sur le trottoir de la sixième avenue dans la soirée du 6 janvier 1923. La Cour a jugé que madame Paris, en s'engageant sur le trottoir, qui était dans un état très dangereux, avait, par sa faute, contribué à l'accident, et qu'elle devait, par suite, supporter cinquante pour cent dans les dommages qui lui en étaient résultés.

Madame Paris, qui avait poursuivi la cité de Lachine à la suite de l'accident, déclarait dans son action, que dans la soirée du 6 janvier 1923, elle était tombée sur un trottoir de la sixième avenue. Elle alléguait que dans sa chute, elle s'était frappée la tête sur la glace si violemment, qu'elle était demeurée inconsciente pendant deux heures, et qu'elle s'était fait une lésion au cerveau, ce qui avait été cause pour elle, de vives souffrances, et avait exigé un long traitement médical. Elle soutenait que la cité de Lachine était responsable de l'accident, parce que le trottoir n'avait pas été recouvert de cendres ou de sable pour protéger les piétons, et elle réclamait \$1,461 de dommages.

La cité de Lachine avait plaidé qu'elle entretenait ses trottoirs dans le meilleur état possible, et que s'il y avait eu de la glace à l'endroit où la demanderesse était tombée, cela dépendait d'un brusque changement de température, auquel elle n'avait pas eu le temps de remédier. Elle prétendait aussi que l'accident était dû à la faute de la demanderesse qui s'était engagée sur un trottoir glissant sans être chaussée convenablement, et sans faire attention à l'état du trottoir ou aux marches.

La preuve, dit l'honorable juge Lane enendant jugement, révèle que le trottoir où la demanderesse est tombée, était recouvert de glace vive, sans qu'il n'ait aucune trace de sable ou de cendre. L'état du trottoir indiquait qu'il avait été négligé et mal entretenu non seulement le jour de l'accident, mais pendant quelque temps auparavant. La Cité, continue la Cour, était obligée d'entretenir ses trottoirs en bon état et particulièrement le trottoir en question, parce qu'il était en pente, et elle est en faute pour ne pas l'avoir fait.

D'autre part, la demanderesse, dans l'opinion de la Cour, était aussi en faute pour s'être aventurée sur un trottoir qu'elle voyait recouvert de glace vive, car la rue était bien éclairée à cet endroit. Elle ne pouvait pas, sans une longue série de quinze pieds, voir, dit l'honorable juge Lane, et la demanderesse aurait pu facilement l'éviter en marchant dans la rue, ou en d'autres l'avaient fait.

Il n'est pas prouvé que la demanderesse n'était pas convenablement chaussée au moment de l'accident, la Cour ne tint aucun compte de cette allé-

Quant aux dommages, la Cour les évalua à \$676, en refusant d'attribuer quoi que ce soit à la demanderesse, parce qu'elle avait été incapable, pendant plusieurs semaines d'après son mari dans son commerce. Cependant, comme il y avait eu faute contributive des deux parties, dans l'opinion de la Cour, la Cité de Lachine ne fut condamnée qu'à payer à la demanderesse la somme de \$338 et les dépens.

UN JEUNE MOTOCYCLISTE EST TUE DANS UNE COLLISION A SENNEVILLE

Il retournait à la demeure de ses parents, au moment de l'accident. — Sa motocyclette frappe le camion et il est précipité sur le lourd véhicule, tête première. — Il meurt un peu plus tard. — Autre accident mortel.

Un jeune homme de 23 ans, Wilfrid Martin, employé à la Northern Electric Company a été mortellement blessé samedi après-midi, à 3 heures à Senneville, et est mort à 6.15 heures samedi soir à l'hôpital Saint-Joseph de Lachine, au moment précis où sa mère s'informait de son état. Le jeune homme, qui était en motocyclette lors de l'accident, lança sa voiture sur un camion automobile et dans la collision il se fractura la crâne.

L'accident s'est produit en face de la propriété de la succession Lyall, dans une courbe. Le jeune homme retournait chez lui après son travail. Un camion automobile, chargé de bois apparut soudain dans une courbe et avant que le conducteur du camion ou même que la victime eut pu éviter l'accident, le camion précipité sur le devant du camion, tête première.

Le blessé fut transporté chez le docteur Guenet, de Sainte-Anne-de-Bellevue, et après les premiers soins le médecin fit transporter le blessé à l'hôpital Saint-Joseph de Lachine, où il mourut peu après.

ECRASE SOUS UN ARBRE

A. Piette, 45 ans, employé à la Melcher's Gin Company, à Berthier, est mourant à l'hôpital Notre-Dame, à la suite d'un accident qui lui est survenu vendredi après-midi dernier.

Piette avec un compagnon était à enlever un énorme arbre sur la pro-

priété de la compagnie lorsque l'arbre tomba sur lui et l'écrasa sur le sol. Le compagnon de la victime transporta cette dernière chez un médecin puis l'ambulance de l'hôpital Notre-Dame se rendit à Berthier et ramena le blessé. Son état est critique.

TUE DANS SON AUTOMOBILE

Charles Elger, 50 ans, de Vergennes, Vermont, a été tué instantanément hier après-midi, à 3.30 heures, près de Saint-Jean, P.P., lorsque l'automobile qu'il conduisait tomba dans le fossé.

Francis Peters, 17 ans, de Swanton, Vermont, qui était dans l'auto au moment de l'accident, fut projeté hors de la voiture et souffrit de blessures peu graves. Il a été transporté à l'hôpital Général de Saint-Jean.

L'accident s'est produit au moment où le conducteur de l'auto, Elger, voulait passer en avant d'une autre voiture. Il perdit contrôle de sa voiture et précipita cette dernière dans le fossé. La voiture tourna sur elle-même et le conducteur fut écrasé sous elle. Il mourut sur le champs.

Plusieurs témoins oculaires de l'accident se portèrent au secours des deux automobilistes, mais trop tard pour sauver la vie au premier.

Le jeune Peters fut transporté dans une maison et le docteur L.-O. Boivin de Saint-Alexandre fut mandé.

L'accident s'est produit sur le chemin international en face de la demeure de M. A. Daudein, cultivateur de l'endroit.

COUR SUPERIEURE

DIVISION DE PRATIQUE

8 novembre 1924.

Président: — Honorable juge Cousineau.

Jugements rendus dans les causes suivantes:

Harold Garrod vs Ashmore Benson Pease Company, limitée. Jugement pour \$4,000. — Bruneau, juge.

H. P. Labelle Co., limitée vs J. Charest. Jugement pour \$180.

John Mikulis vs St. Lawrence Sugar Refineries, limitée. Jugement pour \$650.

Goodwins limitée vs Emile Keyes. Jugement pour \$225.

Dame M. L. Miron vs Capital Trust Corporation. Jugement pour \$2,000.

Dame Jeanne Julien es-qual vs Demetris Anetara. Jugement pour \$361.

Louis Corbell vs L. Marcovitch et al. Jugement pour \$470.

Dame Annabella Grace O'Neil vs John W. Kirkup. Jugement pour \$110.00.

Edgar Vaillancourt vs Maurice Rivard. Motion du demandeur pour amener déclaration; accordée, avec dépens de motion et demandeur, frais de l'amendement réservés.

Shane Sidler vs Dame H. Finkelshtein et A. J. Singer mis en cause. Jugement annulant mariage. — Bruneau, juge.

Dame Aglae Langlois vs Ed. Fréchette et Joseph Bernier et al mis en cause. Jugement annulant contrat de vente. — Bruneau, juge.

J. A. Primeau vs L. Jubinville et Villieray Ltd Store Co., et al. Requête civile. Requête produite et ordre de sursis accordé jusqu'au 11 novembre 1924.

P. Lebel vs J. Duval. Requête du demandeur pour vendre les lots en bloc; accordée.

Jacob Bentel, débiteur. Assemblée des créanciers; A. E. Middleton Hope nommé syndic.

E. J. Webber, débiteur. Assemblée des créanciers; Joseph Ettenberg, nommé syndic.

A. Lebeau vs A. E. Cloutier et M. Desmarais et al mis en cause. Motion du demandeur pour ouvrir les portes du domicile du défendeur et motif de signification. Accordée.

Villeroys Lumber Co., limitée vs Nicois Zicheli. Jugement pour \$313.36.

Bruneau, juge.

John et Samaria limitée vs Jos. Bernier et al et T. Brossard es quel mis en cause. Jugement pour \$213.93.

Les Verreries Nationales limitée vs Charles Despras. Jugement pour \$230.

Bruneau, juge.

A. Briar vs E. Levensky. Jugement pour \$238.00.

Bruneau, juge.

Morris Trading Co., limitée vs Aaron Goodman, et al. Jugement pour \$464.17.

Bruneau, juge.

Dame L. Savage vs The Guarantee Pure Milk Co., limitée. Jugement pour demerceder en reprise d'instance.

Bruneau, juge.

Roy vs H. G. H. Neville et H. Schiller. T. S. Jugement pour frais seulement vs T. S. Bruneau, juge.

Dame A. Payant vs J. D. Chenier. Jugement accordant la séparation de biens.

Bruneau, juge.

D. I. Gibons vs Disappearing Property Boat Co. Jugement pour \$109.50.

The Canada Life Ass. Co. vs Kaio Sales Corporation. Jugement pour \$179.16.

City of Westmount vs W. Ralph Cruickshanks. Jugement pour \$109.25.

Camille Conrey et al vs Dame J. C. Desjardins. Jugement pour \$160.00.

The Shell Company of Canada, limitée vs B. R. U. Viau. Jugement pour \$230.16.

L. Livingston vs Armour Chemical Produce Co., et al. Jugement pour \$210.00.

B. B. Lusher vs James Percival Dart. Jugement pour \$130.00.

Bruneau, juge.

CHAMBRE DE COMMERCE

Le conseil de la Chambre de commerce se réunira mercredi le 12 novembre courant, à 4 heures p.m.

M. Achille Bergevin, ex-député, fera une causerie sur le sujet suivant: "La navigation et les pouvoirs hydrauliques de la Saint-Laurent et de ses tributaires."

Il sera aussi question d'autres projets qui intéressent le commerce en général.

Les membres de la Chambre et leurs amis sont les bienvenus à toutes les assemblées du conseil.

SEANCE TRES ORAGEUSE AU CONG. OUVRIER

Une motion des radicaux, présentée par Michael Buhay est rejetée par les délégués

UNE AUTRE MOTION

La convention désapprouve la campagne des journaux contre l'Union des Soviets

Une séance des plus orageuses a eu lieu dans la salle de l'Alliance Nationale, 235 Beaudry, samedi soir jusqu'à tard dans la nuit, sans que les choses en soient beaucoup plus avancées, à cause du brouhaha général qui régna durant toute la soirée, malgré les grands coups de martinet répétés sans interruption par le président de la convention ouvrière, M. E. Alarie.

Après cinq heures d'un débat mouvementé durant lequel les arguments succédèrent aux arguments, et le martinet du président marcha comme une mitrailleuse, l'aile radicale de la section de Québec du parti ouvrier canadien fut renversée hier après-midi parce que ses membres demandaient le vote sur une résolution déjà rejetée.

Michael Buhay, le chef de ce parti, fut le plus violent de tous. Il ne cessa de crier et de tempêter pour tenter d'obtenir ce que son groupe désirait. Sa motion était de condamner la presse du Canada, qui est endossée par le gouvernement fédéral, parce qu'elle attaque les Soviets et la Mission commerciale soviétique. Les délégués votèrent pour le renvoi de cette résolution et préférèrent le rapport d'une minorité du comité des résolutions dans lequel on traite des attaques des journaux sur le travail, dans toutes les parties du monde. Alors eut lieu une réelle tempête de cris et d'imprécations de la part des membres du groupe Buhay. Enfin le vote fut pris et les radicaux furent battus par 38 à 57.

La motion du comité était ainsi: "Attendu qu'il semble être la politique adoptée par toute la presse d'attaquer et de dénigrer ce que nous croyons être dans l'intérêt des ouvriers, non seulement de ce pays mais de l'univers, afin d'affaiblir le mouvement ouvrier dans l'intérêt des grands capitalistes, qu'il soit résolu que ce congrès proteste vigoureusement contre les déclarations mensongères de ce genre."

La motion des radicaux était ainsi conçue: "Attendu que, malgré le fait que tous les pays capitalistes du monde, y compris l'Angleterre et la France, reconnaissent pleinement maintenant l'Union des républiques soviétiques; et attendu que, nonobstant le fait que le gouvernement canadien a officiellement reçu une mission commerciale et des représentants consulaires de l'Union des républiques socialistes soviétiques en ce pays; qu'il soit donc résolu que la section de Québec du parti ouvrier proteste vigoureusement contre la campagne mensongère de propagande, qui semble être conduite avec l'appui du gouvernement fédéral, par la presse du Canada contre l'Union des républiques soviétiques et ses représentants en ce pays."

Cette motion fut rejetée par les délégués qu'ils acceptèrent d'emblée la première, qui semblait plus dans leur vue, ce qui surprit beaucoup le chef Buhay parce que précédemment ils acceptaient la dernière.

L'ASSOCIATION DE PUBLICITE

Les membres de l'Association de Publicité seront, mercredi midi, les hôtes de H. Simons and Sons, Ltd, au caféteria de cette compagnie, 300 avenue Atlantique, Outremont.

Le conférencier à ce lunch sera Arthur E. M. Warren, secrétaire confidentiel de la firme H. Simons and Sons, Ltd., fabricants de cigares. Il exposera le sujet suivant: "Comment annoncer par ses employés". Le comité de réception a pris des dispositions spéciales pour l'occasion. Au nombre de ceux qui seront à la table d'honneur, on mentionne le maire Duquette, le sénateur Beaudry, M.M.



Dans les Cigares

WHITE OWL

vous avez la qualité et la valeur

3 pour 25¢

Manufacturé par "General Cigar Co. Limited"

"IMPERIAL TOBACCO CO. OF CANADA LIMITED"

Seuls Distributeurs

Hector Racine, Joseph Laporte, H. Simons, D. L. Weston, H. S. Van Seyoc, et F. W. Stewart. Des autobus spéciaux quitteront l'hôtel Mont-Royal, à midi, pour transporter les membres à l'établissement Simons and Sons, Ltd.

LE TRIBUT DE WESTMOUNT A SES HEROS

4,000 citoyens assistent à la manifestation en l'honneur des soldats

CEREMONIE MILITAIRE

Environ 4,000 citoyens de Westmount se réunirent hier après-midi au monument des Soldats sur le carré en face de l'hôtel de ville, pour la commémoration annuelle en l'honneur des soldats, citoyens de Westmount, et des membres du Royal Montreal Regiment, morts à la dernière guerre.

CARTES D'AFFAIRES

PLACEZ VOS ASSURANCES-FEU DANS LA COMPAGNIE
UNION ASSURANCE SOCIETY LIMITED. DE LONDRES
HORACE LABRECQUE

Le pipe "CAVITY EX-TRA"

La cavité, qui empêche le bouchage, le gargouillage et le jus de tabac dans la bouche, une à une qualité supérieure.

 d'oeuvre, font de la "Cavité Extra" une pipe hors pair, sans rivale.

— 12 formes différentes —
Chez les marchands ou par la poste, \$3.50

100-1-M-v-jna-ca

Commercial Plate Glass Assurance Co.
Isidore Crépeau : Directeur, gérant
1410, Boul. St-Laurent. Immeuble Isidore Crépeau
Phone : *Belair 6401
Nous transigeons le plus gros chiffre d'affaires ici et nos facilités pour
exécuter les remplacements promptement ne sont pas surpassées.
AGENTS DEMANDES
249-Lundi-Jeudi-Jne

**LES REVENUS DU REICH SERONT
DE 6 500 MILLIONS**

**PRÊTS SUR HYPOTHEQUES
A LETTE C**

(Suite de la première page)

fonctionné pendant le voyage du Zeppelin "Z R 3" en Amérique et facilité dans une large mesure, par leurs informations météorologiques, qu'ils ont communiquées, la traversée du digérable.

LE CABINET ANGLAIS

Paris, 9. — Mercredi, M. Stanley Baldwin présidera le premier conseil du cabinet anglais.

Sept représentants du congrès des trades-unions de Hull sont partis pour la Russie dans le but d'enquêter sur la situation sociale et économique du pays.

LES RECETTES DU REICH

Paris, 9. — D'après le correspondant du "Matin", les recettes du

nées à six milliards six cents millions de marks-or dépassant ainsi d'un milliard quatre cents millions les prévisions.

Le gouvernement allemand justifie la réduction fiscale qu'il a décidée avec les gouvernements de divers États du Reich pour l'amélioration de la situation des finances en Allemagne. D'autres considérations ont guidé le gouvernement, notamment le rétablissement des douanes allemandes à la frontière occidentale, et la suppression des charges résultant des conditions avec la M. I. C. U. M. Il était donc nécessaire d'écarter

LA GREVE AUTRICHIENNE

Paris, 9. — La grève générale sur tous les réseaux fédéraux des chemins de fer autrichiens en raison de l'échec des négociations avec les cheminots a déterminé la démission du chancelier Seipel, samedi matin, qui estime les revendications incompatibles avec l'assainissement des finances autrichiennes. Les milieux bien informés annoncent que le ca-

binet d'affaires est présidé par l'ancien chancelier Schöber.

AUTOUR DE "L'AIGLON"

A propos d'une légende

Puisque le roi de Rome est à la mode, c'est le moment de parler du fils

Hugh Paton	
E. L. Pease	
Sri William Price	
Jas Redmond	
F. W. Ross	
A. Haig Sims	
Hon. Smeaton White	
—	
F. C. Donaldson	

du grand empereur et d'une légende qui le concerne.

La légende du duc de Reichstadt et de Fanny Slesser, dont Rostand s'est inspiré dans "l'Aiglon" est antérieure à Vanerau. Elle se répandit en Autriche dès l'endemain de la mort du prince. Et lorsque Fanny vint danser à l'Opéra en 1834, Charles Maurice, dans le "Courrier des Théâtres", Jules Janin surtout dans le "Journal des

he'lléniste, avait été nommé professeur au Collège de France par l'Empire, qui était internationaliste à l'

« On le chargeait, à l'occasion, de pousser des colles aux potaches, et c'est ce corvée l'horrifiait.

— Mon chœur ami, dit-il avec une bonhomie toute germanique, vous m'êtes fort recommandé.

« Et il continua, mais je vous fais grâce de son accent :

— Voyons, je vais vous poser des questions faciles. La Seine se jette

1909) il ne reste absolument rien de cette légende.

Récemment un journal faisait allusion à une rixe d'amour qui aurait existé entre l'Aiglon et Fanny Elssler.

Ce serait Vapereau qui aurait donné naissance à cette légende. Il dit "heureusement" parce que Fanny Elssler aurait :

dans la Manche, n'est-ce pas ?

— Oui, monsieur, répondis-je avec un sourire charmant.

— Bien ! C'est très bien. Et la Loire se jette dans l'Océan Atlantique.

— Oui, monsieur.

— C'est la bonne heure ! La Grande ronde se jette aussi dans l'Atlantique, n'est-ce pas ?

— Vous repandez admirablement le Rhône se jette dans le lac Michigan, n'est-ce pas ?

— Plein de confiance, je n'avais pas même prêté l'oreille à la phrase insidieuse :

— Oui, monsieur, fit-il en sou-

Fanny Elssler débuta sur la scène de l'Académie Royale de musique à Paris, rue Le Pelletier, le 10 novembre 1820.

Fanny nia toujours les relations qu'on lui avait prêtées avec le duc de Reichstadt. Le prince assistait pourtant volontiers à ses représentations

dans l'avant-scène de droite au
Koertnerthor, mais ce n'est pas à
une raison pour douter de la parole
d'une danseuse de "primo cartelto".

**ANATOLE FRANCE ET
LE BACCALAUREAT**

Cleveland, Ohio. 9. — John O'Boyle,
22 ans, a été condamné à 60 jours

Sait-on que celui qui devait être l'honneur des lettres françaises échoua à son baccalauréat. Le maître contait avec bonne grâce cette mésaventure, mais il ne pouvait s'empêcher de dire : « C'est la faute à la coquette ! »

aventure que Paul Casen a récemment dans ses "Propos d'Anatole France", ce livre où les admirateurs du grand artiste qui vient de disparaître aimeront à retrouver le secret de sa pen-

« Notez, messieurs, notez que je fus
retrouqué au bachelot. C'est un point im-
portant. Quoi, messieurs, je piquai un
zéro en géographie.
« Voici comment la chose advint.
« C'était le père Hase qui m'inter-
rogeait.
« Ce brave Allemand, fort savant

L'EGLISE ST-VINCENT-DE-PAUL EST RASEE PAR UN VIOLENT INCENDIE

Les flammes sont découvertes un peu après six heures et demie, samedi soir et elles ne furent contrôlées que tard dans la soirée. — Quatre murs calcinés. — Les Saintes Espèces sont sauvées. — Les clochers s'écroulent.

DEUX AUTRES GROS INCENDIES

Le premier s'était déclaré quelques minutes avant celui de l'église, à la Montreal Furniture, rue Ste-Catherine est. Les dommages sont considérables à cet endroit. — Un autre est découvert, hier matin, à bord d'un navire.

En un peu plus de 12 heures, notre brigade de pompiers a eu à répondre à trois appels des plus importants, le premier et le dernier comprenant deux incendies tandis que le second en nécessitait trois qui dégringolèrent complètement les postes de la ville, ne laissant que quelques pompiers pour faire la garde.

Des dégâts considérables ont été faits par l'élément destructeur dans chacun des trois incendies, mais ceux causés à l'église Saint-Vincent-de-Paul, située à l'angle des rues Ste-Catherine et Fullum dépassent de beaucoup tous les autres. Dans cet incendie, l'église fut presque complètement réduite en cendres. Il ne reste plus que la sacristie, la chambre aux fournales, le sous-basement et une partie des deux clochers. Ces derniers ont été coupés en deux par la violence des flammes et se sont écroulés au milieu du brasier au moment où plus d'une centaine de pompiers tentaient d'arrêter le progrès de l'incendie.

L'incendie, dans le cas de l'église, s'est déclaré à 6.34 heures samedi soir, soit un peu plus d'une heure après qu'une seconde alarme eut été sonnée pour appeler du secours à un premier incendie qui s'était déclaré à la Montreal Furniture, rue Ste-Catherine-est, près de la rue Frontenac. Dans ce cas-ci la fabrique qui était un immeuble de trois étages a été aussi presque complètement détruite, les deux étages supérieurs étant réduits en cendres tandis que l'autre et le plancher ont souffert considérablement par l'eau et la fumée. Les pertes dans cet incendie sont aussi très fortes.

Hier matin à 5.21 heures, un autre appel, comportant deux alarmes a été donné pour nos pompiers. Il s'agissait d'un navire qui se trouvait au pied de la rue Colborne et la aussi, les dommages ont été grands.

Dans aucun cas, on ne connaît jusqu'ici la cause de l'incendie. Des fils électriques semblent avoir causé les deux premiers incendies. Dans celui d'hier matin, personne ne sait à qui attribuer les flammes. Tout le monde à bord du navire était couché. Le navire était entré au port vers 3 heures, c'est-à-dire un peu plus de deux heures avant la découverte de l'incendie.

Une des plus vieilles églises catholiques de l'est de Montréal, sinon la plus ancienne, a été détruite presque de fond en comble samedi soir, un peu après le souper, lorsque les flammes se sont attaquées à l'église St-Vincent-de-Paul, située à l'angle des rues Ste-Catherine et Fullum. Le temple, qui avait été construit il y a 49 ans, pour remplacer une petite église qui s'y trouvait alors, a subi des dégâts qui, évalués à \$200,000, ne sont qu'en partie couverts par les assurances. L'origine des flammes n'est pas connue, mais il semble qu'un fil électrique défectueux ait été la cause du sinistre, qui prit naissance près de l'orgue, dans la partie nord de l'église, près de la porte d'entrée.

Au moment de la découverte des flammes, les pompiers étaient à travailler à un incendie près de l'église et de que l'alarme fut connue à l'extérieur à l'incendie n° 732, par un citoyen de la paroisse qui avait vu les flammes sortir par une fenêtre, le chef Martin déclara des pompiers sur les lieux puis s'y rendit lui-même.

Il était alors 6.34 heures. En constatant le rapide progrès des flammes, le chef Martin fit sonner une seconde alarme, à 6.41 heures puis quatre minutes plus tard, à 6.45 heures, une troisième alarme valait tous les postes de pompiers, sauf la petite réserve.

Tout ce qu'il y avait d'appareils puissants en ville, excepté ceux qui furent travaillés à l'autre incendie, fut placé aux environs de l'église.

Des milliers de pieds de boyaux à incendie furent déroulés puis attachés aux pompes à vapeur et automatiques et le chef Martin, assisté de tous les chefs de districts et d'un détachement de pompiers commença la lutte contre l'élément destructeur.

L'église était alors la proie des flammes qui sortaient de partout. Le feu semblait plus spécialement attaquer cependant et le gros de la lutte se porta de ce côté. Pendant que l'on incendait cette partie du temple, des pompiers furent placés de façon à ce qu'ils jetten le plus d'eau possible sur le presbytère qui se trouvait d'un côté de l'église et sur la maison-mère des Sœurs de la Providence qui se trouve de l'autre côté. Ces deux immeubles furent très bien protégés. Il tombait des millions d'étincelles sur leurs toits mais ces charbons enflammés étaient aussi éteints par les pompiers.

LES SAINTES ESPECES
Au début de l'incendie, au moment où le citoyen allait sonner l'alarme, M. l'abbé A. Boismenu, vicaire de l'église qui se trouvait alors au presbytère s'aperçut lui aussi de l'incendie. Il allait sortir lorsqu'il vit passer la "tour d'eau", le plus puissant appareil que nous ayons en ville. Comme il connaissait l'existence d'un premier feu, le vicaire crut que la tour d'eau s'y en allait mais il demeura stupéfait en la voyant arrêter à quelques pas du presbytère. C'est alors qu'il vit les flammes et courut avertir le curé Boismenu.

M. Boismenu sortit ensuite en toute hâte et il pénétra dans la sacristie où il sauva les Saintes Espèces, qu'il transporta à la chapelle du couvent des Sœurs de la Providence. Pendant qu'il était dans la sacristie, et sur le trajet qu'il fit ensuite, M. Boismenu fut entouré de flammèches qui provenaient de l'église en flammes. Il réussit cependant à se rendre sain et sauf, puis il revint au presbytère.

LES CLOCHERS S'ECROULENT
L'église avait deux clochers, et quelques minutes après la découverte des flammes, le premier commença à s'écrouler. Il tomba finalement entre le presbytère et l'église, sans blesser qui

L'HON. M. KING S'ERA L'HOTE DES DAMES LIBERALES

Au premier déjeuner-causé de la saison, au Windsor, le 22 novembre

L'honorable Mackenzie King, premier ministre du Canada, sera l'hôte d'honneur du premier déjeuner-causé du Club Liberal des Femmes de Montréal, qui aura lieu le samedi 22 novembre, à 1 heure, à l'hôtel Windsor.

Le chef libéral sera accompagné de plusieurs ministres fédéraux et provinciaux ainsi que d'un grand nombre de députés.

Madame Pierre Casgrain présidente, assistée de deux vice-présidentes, Mmes Hoffman et J. E. Lesage et de l'exécutif.

On peut se procurer des billets chez Madame A. Dorais, 14 avenue Laval.

L'HON. M. CARDIN REVIENT ENCHANTE DE SON VOYAGE

Le ministre de la Marine et des Pêcheries, de passage à Montréal

L'honorable Arthur Cardin, ministre de la Marine et des Pêcheries, est arrivé à Montréal samedi, de retour de sa tournée dans l'Ouest où il accompagnait le premier ministre du Canada, l'honorable Mackenzie King. M. Cardin est reparti dans la journée pour Sorel, où un grand nombre d'amis l'ont visité hier.

L'honorable M. Cardin est revenu enchanté de son voyage. Partout, le premier ministre et ses compagnons de voyage ont été chaleureusement accueillis et ont été l'objet de réceptions magnifiques. M. Cardin déclare que le premier ministre a fait l'impression la plus excellente, et que la tournée dans l'Ouest promet d'être des plus fructueuses.

L'honorable M. Cardin sera aux bureaux du gouvernement fédéral cette semaine.

L'honorable H. B. McGivern et le sénateur Andrew Haydon faisaient aussi partie du voyage de l'Ouest.

L'HON. SEN. BOYER EST ARRIVE, HIER SOIR, A MONTREAL

Il se rendra à Rigaud, aujourd'hui, pour assister à une grande fête en son honneur

Il est arrivé de Londres, hier soir à bord du paquebot l'Austral, le sénateur Boyer, qui avait un grand nombre d'amis qui l'attendaient et qui lui firent leurs meilleurs souhaits. Cet après-midi, à 1.45 heure aura lieu à Rigaud, une grande manifestation en son honneur, à l'occasion de son arrivée du Sud-Africain, où il s'est rendu comme membre de la délégation parlementaire canadienne, sur l'invitation du gouvernement de ce pays.

Cette manifestation aura lieu sous la présidence de M. Rodolphe Ouimet, député de Veaudreuil-Soulangue aux Communes. On s'attend à ce qu'il y ait une foule considérable à Rigaud, à cette occasion.

CAMBRIOLAGE A MONTREAL-NORD

Des voleurs se sont introduits dans la nuit de samedi à dimanche dans la boutique de M. René Charbonneau, 2065 Boulevard Gouin, Montréal-Nord et après avoir brisé la caisse et y avoir enlevé la somme de 61 cents, les cambrioleurs se sont emparés d'un revolver, d'une lampe électrique de poche et d'une certaine quantité de viande.

Les voleurs ont enfoncé l'arrière de l'établissement pour perpétrer leur vol.

Le chef de police Villeneuve de Montréal-Nord a été averti et procède à une enquête.

AUTRE COUP
Les Peres du Saint-Sacrement se sont aussi aperçus que des gens étaient entrés dans leur résidence d'été, près de la Rivière-des-Prairies et qu'ils ont tout saqué, se servant en même temps de certaines conserves que les Peres avaient laissées dans la maison en la quittant à la fin de l'été.

C'est un citoyen qui a vu que l'un des chassés de la maison avait été ouvert sur le côté de la rivière. Il prévint les Peres qui vinrent faire une enquête et avertirent ensuite le chef Villeneuve.

LE MAIRE OPPOSE AUX PARTIS DE CLASSES

Parlant au 8e congrès du parti ouvrier canadien qui s'est ouvert samedi, en la salle de l'Alliance Nationale, 235 Beaudry, le maire Duquet s'est prononcé carrément contre le gouvernement de classe et pour un gouvernement représentant le capital, le travail et les professions également.

Les orateurs furent William Irvine, M. P. J. Foster, président du Conseil des Métiers et du Travail de Montréal, l'échevin Joe. Schubert et John Bruce, de Toronto. « Je ne crois pas juste, a dit le maire, que nous ayons un gouvernement simplement composé d'avocats, d'ouvriers, ou de cultivateurs ou de marchands. Il me semble que nous devons vivre tous ensemble. L'ouvrier a le droit d'être représenté, mais les autres classes ont aussi le même droit. Seulement, si les gens étaient un peu plus sérieux aux élections, il y aurait chance d'améliorer le gouvernement ».

M. Irvine a prêché l'organisation et la coopération chez les ouvriers. L'échevin Schubert a critiqué le système d'administration municipale, tandis que les deux autres orateurs ont exprimé leur point de vue sur l'administration gouvernementale qui leur semble la meilleure.

LA LEGISLATURE SERA AU GRAND COMPLET, EN JANVIER PROCHAIN

Ce sera la première fois depuis plusieurs années que tous les sièges seront occupés à l'ouverture de la session. — On presse le travail. — Les nouveaux députés. — La législation privée devra être présentée au commencement de la session.

La prochaine session d'un décret ministériel vient d'annoncer l'ouverture pour le sept janvier prochain, à la seconde de la sixième législature. Pour la première fois depuis nombre d'années, l'Assemblée législative sera, à l'ouverture, au complet; il n'y aura pas un seul siège vacant puisque le seul qui restait sans représentant jusqu'aujourd'hui était celui du Témiscamingue qui sera rempli le 28 du mois courant.

Les quatre-vingt-cinq sièges que compte la Chambre des Députés sont donc tous occupés, à moins bien entendu qu'il ne se produise une vacance d'ici le 7 janvier. Sur ce nombre, on compte 63 sièges libéraux et 22 conservateurs et nous incluons le siège du Témiscamingue, sans crainte de nous tromper, parmi les libéraux. Les nouveaux députés qui seront présentés à l'ouverture de la session seront MM. Emile Côté, A.-E. Guillemin, J.-H. Dillon, Ludger Bastien, Armand Crépau et le nouveau député que se donnera le Témiscamingue à la fin du mois.

Comme cette session va commencer dans les premiers jours de janvier et qu'elle ne sera pas coupée, par le congé des fêtes, l'on peut vraisemblablement en prédire la fin pour la mi-mars, d'autant plus qu'il n'apparaît pas qu'il y aura, au cours de cette période parlementaire de ces grosses mesures qui prennent plus que les autres le temps de la Chambre. D'un autre côté, le conseil des ministres a annoncé la date de la session de bonne heure afin que l'on prépare le plus tôt possible la législation privée qui sera soumise à la session.

La session est ouverte. On se montre même de plus en plus sévère pour les promoteurs des bills privés qui ne se pressent pas et l'on sait que l'année dernière, plusieurs bills ont été refusés qui arrivaient trop en retard.

Dans le même ordre d'idée, des instructions ont été données aux chefs de bureaux d'avoir à préparer les rapports ministériels de façon qu'ils soient présentés dans les premiers jours de la session afin que les députés puissent ne perdre aucun temps pour les étudier. Il en sera ainsi de certains rapports de commissions spéciales qui ont fait enquête au cours de l'année, comme celui de la Commission du service civil, celui concernant la loi sur les accidents du travail et le rapport concernant l'étude de la situation scolaire dans l'île de Montréal.

Quant aux mesures qui seront présentées au cours de cette prochaine session, il serait bien difficile à l'heure qu'il est d'en signaler même les principales; et l'on ne signale encore aucun amendement radical aux lois existantes. On prévoit que la législation privée sera encore considérable attendu que l'on demandera d'augmenter le nombre de chartes de villes et de villages. Déjà plusieurs demandes à la Législature ont été publiées dans la Gazette Officielle de Québec.

LE BIEN-ETRE DE LA JEUNESSE FETE, HIER, SON SAINT PATRON

Tous les membres de cette association se réunissent, hier, avant-midi dans l'église de St-Edouard. — Solennité religieuse. — Eloquent sermon de circonstance par le R. P. P. Trudel, o.p. — Sermons des oeuvres de jeunesse, nous récolterons des hommes de bien.

« Sermons des oeuvres de jeunesse, fortifions nos bonnes oeuvres, nous récolterons des hommes de bien, des militants, des pères modèles, des citoyens éminents ».

C'est en ces mots que terminait hier avant-midi son sermon le R. P. P. Trudel, o.p., prédicateur à la fête de l'association du Bien-Etre de la Jeunesse.

Cette association fêta hier son onzième anniversaire de fondation, à l'occasion spécialement de la fête de son saint patron, St-Stanislas de Kostka. C'est l'usage à l'association de célébrer cette fête par une solennité religieuse dans une des églises de Montréal. Hier, la célébration avait lieu dans la paroisse de St-Edouard, dont M. le chanoine J. A. Jasmin est curé.

Il y avait plusieurs invités éminents entrés autres Son Honneur le maire de Montréal, M. Charles Duquet. Tous les membres de l'association avaient répondu à l'appel et étaient présents en très grand nombre. La grand'messe, chantée de M. l'abbé McDougall, fut très brillante et fut en fin de compte un brillant éloge de l'association juste et bonne que le Bien-Etre de la Jeunesse. Il se dit très heureux que les membres aient choisi pour la solennité de cette année l'église St-Edouard.

La messe fut célébrée par Mgr Deschamps, vicaire apostolique du diocèse de Montréal, assisté de M. l'abbé McDougall, vicaire de St-Edouard, et de M. l'abbé Leclerc, tous deux vicaires à St-Edouard.

La chorale de la paroisse sous l'habile direction du maître de chapelle, M. Alphonse Reid exécuta avec maîtrise la messe de Bouche. Les soli furent MM. Lebrun, Dr Gratton, Manly, Gaudin et Marchand. La chorale se composa de quarante-cinq enfants et d'un grand nombre d'hommes. M. J. B. Denys touchait l'orgue.

Le sermon du R. P. Trudel, o.p., fut très éloquent. En voici un résumé : « Depuis que le Christ, dit-il en débutant, a apporté sur cette terre le doux esprit de charité, on a dit que cette vertu avait fait naître des oeuvres de dévouement, surtout des associations de bienfaisance. Nous en avons une douzaine aujourd'hui. Et de ces fondations très intéressantes, la plus intéressante est sans doute celle qui régénère la jeunesse. »

L'association qui est représentée en si grand nombre ce matin, manifeste hautement qu'on a compris que la belle association qu'est l'association du Bien-Etre de la Jeunesse doit être supportée et aidée dans tous ses détails, dans tous ses côtés. Aidez-la, soutenez-la, car vous en serez récompensés, ce que coûte.

Il importe hautement de former, aujourd'hui, les enfants qui seront les hommes de demain. C'est pourquoi nous voyons les membres dirigeants de cette noble association, de cette société sociale et religieuse, travailler ardemment et de bon cœur à la formation des jeunes.

Ici, le prédicateur se mit à décrire les mille dangers qui attendent sournoisement le jeune homme à la fin de son stage scolaire ou durant les vacances. Salles de danse, cinémas, théâtres, conversations lascives, les relations qui disposent et entraînent à des chutes très regrettables, à des tristes gaspillages de temps et d'argent, inutilement ou en des choses répugnantes; toutes ces choses doivent être éloignées du jeune homme, car elles sont des facteurs qui mènent au seul mauvais chemin, le chemin de la ruine physique et intellectuelle, de la mauvaise mort.

« Ou donc, continue le R. P. Trudel, la jeunesse trouverait-elle le secours qui viendrait à point pour l'empêcher de tomber dans ce mauvais chemin? Est-ce dans la joie de la vie au foyer, la vie de famille? Non, car la vie de famille n'est plus ou presque plus belle. Est-ce dans la religion? Non plus encore, le croit-il, la religion aujourd'hui n'est plus les

L'EXECUTIF SERA PRIE DE FOURNIR LE BUDGET EN DETAIL

Des échevins demanderont demain que le comité exécutif soumette le prochain budget municipal comme autrefois, afin de ne pas être obligés de voter à l'aveugle. — Une grosse responsabilité du conseil. — Les balances d'argent dans les départements.

A l'assemblée du conseil municipal, demain après-midi, demandera le comité exécutif de soumettre en détail le budget de 1925 que le conseil doit adopter avant le 1er janvier prochain. Depuis deux ans, le budget est adopté en bloc en dépit des protestations de quelques échevins, mais l'on veut revenir à l'ancienne coutume, donnant comme raison à l'appui notamment que c'est sur le conseil que retombe la responsabilité de l'administration et que cette responsabilité sera encore plus grande pour le prochain terme vu que l'augmentation de la taxe et le grand nombre de constructions nouvelles viendront hausser le revenu considérablement. La demande sera soumise par l'échevin Trépanier, représentant du quartier Lafontaine.

Expliquant sa demande, M. Trépanier déclare : « En premier lieu, toute la responsabilité de l'administration retombe sur le conseil en autant que ce dernier adopte pour le 1er janvier de chaque année le budget des dépenses de l'année courante. De fait, nous sommes appelés, à cette époque, à approuver pratiquement toutes les dépenses qui se feront dans l'année courante. Il est vrai que le comité exécutif doit revenir devant nous pour les contrats, mais n'empêche que les montants sont toujours pris à même les budgets votés pour chaque département.

« C'est pourquoi, dit M. Trépanier, je crois que le conseil est justifié de demander que le budget lui soit présenté en détail comme la chose s'est toujours faite dans le passé, sauf pour les deux dernières années. « Actuellement, le conseil ignore le nombre d'employés à l'hôtel de ville, la façon dont sont organisés les départements au point de vue du personnel et la façon dont ces départements sont divisés. Le conseil n'en sait rien. Ce sont des détails qui lui échappent et qu'il est tenu de savoir pour pouvoir prendre une décision éclairée sur cette question ».

Autre raison que donne l'échevin Trépanier est l'augmentation de la taxe foncière. « Dans tous les quartiers de la ville pratiquement, l'évaluation immobilière a été augmentée ce qui signifie que le revenu, qui sera affecté à l'administration de 1925, sera plus considérable. Il faut aussi tenir compte de la construction, qui a été très active, et qui apporte de nouveaux revenus qui seront élevés. Et plus le revenu municipal sera grand, plus la responsabilité du conseil grandira. Alors, il est important de savoir quel sera le revenu exact que le comité exécutif aura à sa disposition en 1925 ».

L'échevin Trépanier appuie encore sur un autre point qu'il expose au conseil. C'est que la Charte de la Cité stipule que le budget doit être déposé chez le greffier du conseil le ou avant le 1er décembre. Pour les deux dernières années, la chose ne s'est pas faite, mais la loi nous oblige de nous conformer à la loi. Il est temps de l'étudier de façon qu'il ne soit pas adopté à l'aveugle.

« Voter le budget, continue M. Trépanier, est pour le conseil la plus grande responsabilité. Mais s'il vote le budget en bloc, ce serait en fait le budget en bloc, ce serait ignorer l'emploi spécial des agents dans chaque département et il doit voir que le budget réponde à tous les besoins dans tous les quartiers de la ville. Ainsi, le conseil devrait connaître les chiffres sur le personnel municipal. C'est une question de la plus haute importance dans l'étude du budget.

« D'autre part, depuis l'an dernier, on a créé de nouveaux services et on s'attend qu'ils seront fournis par le personnel municipal après le 1er janvier. Voilà des détails de la plus haute importance et qu'il importe de mentionner si l'on veut que le conseil donne un vote éclairé. Autre point, des dépenses lui échappent. M. Trépanier signale un autre point touchant les balances de crédits qu'il pourra y avoir dans le département à la fin de l'année. Il est très important d'avoir ces renseignements, dit-il, et de connaître ce que l'on a l'intention de faire pendant le prochain exercice financier.

« En résumé, dit-il, le budget est la question la plus importante sur laquelle le conseil municipal est appelé à se prononcer au cours de l'année. C'est la question dans laquelle il ne doit y avoir rien de caché pour les membres du conseil et c'est pourquoi on devrait nous le soumettre, non pas deux ou trois jours avant la fin de l'année, mais le conseil n'a pas le temps de l'étudier et est forcé de l'adopter en bloc, à l'aveugle, mais le 1er décembre tel que le veut la Charte municipale.

TOUS DEVRAIENT S'INSCRIRE SUR LA LISTE ELECTORALE

Les inscriptions faites aux bureaux temporaires, durant la première semaine ne sont pas satisfaisantes. — Elles ne se chiffrent qu'à 5,000. — Ce que nous déclare M. Albert McCaughan, chargé de la révision de cette liste. — De sages conseils.

Nous avons déjà fait appel à tous les citoyens de Montréal susceptibles de voter pour le choix des députés à la Législature, pour qu'ils fassent enregistrer dans le plus bref délai possible, leur nom sur la liste électorale. Et comme nous l'avons annoncé, des bureaux spéciaux ont été ouverts dans toutes les parties de la ville, où l'on peut s'adresser, de 9 heures du matin à 10 heures du soir pour remplir cette importante formalité.

Malheureusement, les intéressés ne se préoccupent pas assez de ce devoir, et M. Albert McCaughan, chef réviser de la liste électorale, que nous représentons remerciant hier après-midi, nous déclarait que le nombre des inscriptions jusqu'à date est loin d'être satisfaisant.

« Les bureaux spéciaux sont ouverts depuis le 1er novembre, c'est-à-dire depuis exactement une semaine, nous dit-il remarquant, et malgré qu'ils soient au nombre de quinze, dans tous les coins de la ville, et qu'ils soient ouverts toute la journée et jusqu'à une heure assez avancée de la soirée, les inscriptions pour cette première semaine, ne sont que de 5,000 environ. Ceci n'est pas suffisant, si l'on considère qu'il reste des milliers et des milliers de noms à inscrire encore. Nous aurions dû en inscrire au moins 10,000 noms durant la première semaine.

« Nous devrions secouer un peu l'apathie des citoyens, qui ne semblent pas réaliser toute l'importance de ce devoir. Il est vraiment malheureux qu'un certain nombre croient que parce qu'ils étaient inscrits sur les anciennes listes, ils ne doivent plus s'inscrire. Ceci est faux, et ceux-là se feront jouer un triste tour, car le moment de voter sera venu. Ils se verront refuser l'entrée des polls, par suite de leur négligence, et ils seront ainsi privés de leurs prérogatives de citoyens.

M. McCaughan nous prie de faire remarquer à tous les intéressés que dans tous les journaux anglais et français, chaque jour, on publie l'adresse des quinze bureaux spéciaux d'enregistrement. Chaque citoyen a le droit de se faire inscrire dans n'importe lequel de ces bureaux, et on leur remettra leur carte d'identité attendant de leur inscription. Cette carte donne aussi d'autres renseignements personnels. On peut aussi se faire inscrire de la liste électorale, au No 76 rue St-Gabriel, où M. McCaughan et son assistant, M. Oscar Lemyre, recevront tous ceux qui se présenteront. Quant à ceux qui désirent obtenir d'autres renseignements, ils n'auront qu'à s'adresser à ce dernier endroit où l'on sera trop heureux de le faire, et de leur donner toutes les explications nécessaires pour l'enregistrement. Pour ce faire, on pourra aussi appeler au No 7407.

Tous les bureaux spéciaux seront ouverts jusqu'au 30 novembre inclusivement, aux heures mentionnées plus haut. Un officier se trouve à chacun d'eux pour enregistrer les personnes qui se présentent et leur donner tous les renseignements qu'elles pourront demander.

Monsieur Albert McCaughan, qui est le chargé officiel pour la préparation des listes électorales provinciales

Chas. G. de Lorimier

TELE. BELLE EST 1004
Pleine Nouvelle et Ancienne
501 RUE SAINT-DENIS, MONTREAL
Société à l'Assemblée St-Denis
Spécialité : Tribunaux, Fournitures

DECES

PICARD. — A Saint-Henri de M. Picard, le 3 du courant à l'âge de 82 ans, est décédé Mme Emile Picard, veuve de M. Emile Picard, née de feu A. Picard.

Les funérailles auront lieu mardi 11 du courant à l'église paroissiale de 10 heures, après l'arrivée du train de Montréal.

Parents et amis sont priés d'accepter sans autre avis invitation.

(A suivre à la page 3)

183-1-D

789 Berr, (Cité de Laval)

NEW EAST END GARAGE LTD

REPARATIONS GENERALES

Sous la direction d'experts

Peinture — Verminage — Carrosserie, etc.

1111 Berr, (Cité de Laval)

789 Berr, (Cité de Laval)